

2023

RAPPORT BUDGET PRIMITIF DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



SOMMAIRE

4 LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

- 4 UN CONTEXTE GÉNÉRAL CONTRAINT ET INCERTAIN
- 4 LA SITUATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
- 5 LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES
- 7 SECTION DE FONCTIONNEMENT
- 9 SECTION D'INVESTISSEMENT
- 10 AUTRES INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES
- 11 LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU DÉPARTEMENT

14 BUDGET EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

- 14 ENFANCE ET FAMILLE
- 15 COHÉSION SOCIALE
- 16 SANTÉ PUBLIQUE
- 17 PERSONNES ÂGÉES
- 18 PERSONNES HANDICAPÉES

19 BUDGET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, DU TOURISME, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA MONTAGNE, DE LA FORÊT ET DE L'AGRICULTURE

- 19 AGRICULTURE
- 20 FORÊT ET FILIÈRE BOIS
- 21 EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION
- 22 ATTRACTIVITÉ ET TOURISME
- 23 MONTAGNE
- 24 EAU
- 25 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

26 BUDGET EN FAVEUR DES MOBILITÉS, DE L'HABITAT, DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES ET DU NUMÉRIQUE

- 26 ROUTES
- 27 TRANSPORTS
- 28 LOGEMENT
- 29 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- 30 SOLIDARITÉ TERRITORIALE

31 BUDGET EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

- 31 ÉDUCATION
- 32 JEUNESSE ET SPORTS

33 BUDGET EN FAVEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 33 CULTURE ET CITOYENNETÉ
- 34 COOPÉRATION INTERNATIONALE

35 BUDGET EN FAVEUR DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

- 35 SÉCURITÉ
- 36 RESSOURCES HUMAINES
- 37 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 38 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Le budget primitif 2023 du Département, deuxième de la mandature, traduit le projet politique défini dès 2021 et les orientations réaffirmées lors du débat d'orientation budgétaire au mois de novembre.

En s'appuyant sur une vision toujours résolument tournée vers l'avenir, le Département renouvelle ainsi son engagement et sa volonté d'agir pour et aux côtés des Isérois et de ses différents partenaires.

Dans l'ensemble des politiques publiques départementales, ce budget 2023 intègre les moyens de porter les projets et actions visant à répondre aux grands enjeux de demain. La prévention est ainsi au cœur de toutes les politiques sociales qui font aussi une large place à l'innovation (stratégie CAAP « construire - adapter - anticiper - prévenir », nouveau schéma autonomie, mesures d'aide éducative à domicile...).

Accompagner les transitions énergétique, numérique, alimentaire ou encore environnementale, intervenir pour garantir une équité et attractivité territoriales au travers de la culture, du numérique, des mobilités... sont les fils conducteurs des actions portées par le Département.

UN CONTEXTE GÉNÉRAL CONTRAINT ET INCERTAIN

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte complexe empreint d'incertitudes. Le conflit ukrainien qui persiste, la crise géopolitique qui en résulte et les difficultés d'approvisionnement contribuent aux fortes tensions constatées sur les marchés des matières premières et des énergies. Cela impacte nécessairement les politiques publiques départementales.

Le Département doit, comme les autres, faire face à une forte inflation, des prix de l'énergie mais aussi des denrées alimentaires et de plusieurs produits manufacturés. À cette conjoncture tendue s'ajoutent les effets de plusieurs décisions nationales à mettre en œuvre, telle la revalorisation du point d'indice de la fonction publique ou l'élargissement du Ségur de la santé.

À ces mesures contraignantes se greffent aussi des incertitudes quant aux modalités de mise en œuvre des discussions budgétaires nationales en cours.

L'une des principales mesures du projet de loi de finances (PLF) 2023 est la suppression définitive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) remplacée dès 2023 par l'affectation d'une part de produit national de TVA.

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027 prévoit, quant à lui, au travers du Pacte de confiance venant remplacer le Pacte de Cahors, la contribution des collectivités locales à la maîtrise des finances publiques. L'objectif est de limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement au taux de l'inflation, diminué de 0,5 point. Ce taux d'évolution est notablement plus contraignant que celui fixé lors du Pacte de Cahors.

Les conditions d'application du PLPFP pour les années 2023 à 2027 seront renvoyées pour l'essentiel à un décret d'application, et feront l'objet de négociations avec les représentants des collectivités locales.

Dans ce contexte, l'activité économique en Isère résiste globalement bien. Cela démontre sa solidité et son dynamisme. En 2022, la plupart des indicateurs ont, en ef-

fet, retrouvé voire même dépassé leur niveau de pré-crise sanitaire.

Si la conjoncture actuelle complique tout exercice prospectif, le Département assume toutefois pleinement ses responsabilités et la prudence dont il convient de faire preuve pour ne pas entacher ses ambitions pour les Isérois et leur territoire.

LA SITUATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Le budget primitif 2023 du Département de l'Isère s'inscrit dans un contexte budgétaire caractérisé par :

• Un poids toujours important des dépenses de solidarité majoritairement lié à la part des allocations individuelles

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département de l'Isère n'échappe pas à la tendance nationale et doit faire face depuis plusieurs années à une hausse de ses dépenses sociales, hausse qui s'est fortement accentuée sous l'effet des crises successives.

Les dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités ont ainsi fortement progressé depuis 2012 (+ 23,1 % de BP à BP). Elles s'élèvent en 2023 à 684,4 M€, soit près de 58 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La responsabilité du Département en matière d'allocations individuelles se traduit par la part importante qu'elles représentent au sein de nos dépenses sociales. En 2023, avec un montant de 329,75 M€ les AIS représentent près de 48 % des dépenses de solidarité. Depuis 2012 leur montant a globalement fortement augmenté (+ 49 %). Ces évolutions se répartissent de la manière suivante (tableau haut page suivante).

• Une hausse massive des prix et des décisions nationales contingentes

Nos interventions se situent dans un contexte fortement inflationniste et l'application de plusieurs mesures nationales viennent contraindre le budget de fonctionnement.

Ainsi, la politique Éducation est fortement impactée par la hausse du coût des fluides dans les collèges et l'augmentation du prix

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evo 2012/2023
APA	100,04	101,90	105,00	114,51	114,91	124,07	125,59	129,6	137,07	139,62	145,82	140,89	41 %
PCH	30,29	32,69	37,05	40,01	40,49	40,65	42,68	47,97	48,90	52,04	52,38	57,62	90 %
RSA	91,40	101,01	120,00	129,00	140,5	137,63	139,00	134,53	129,5	142,03	131,67	131,25	44 %
Somme :	221,73	235,6	262,05	283,52	295,89	302,35	307,27	312,1	315,47	333,69	329,88	329,75	49 %

des denrées et des matières premières (+ 4,3 % sur le poste alimentation des cuisines mutualisées). Les politiques Routes (+ 36,5 %) et Administration générale (+ 51,7 %) sont particulièrement touchées par la hausse du carburant. La politique Bâtiments (+ 47,7 %) est, quant à elle, fortement impactée par la hausse des fluides. Les dépenses RH, en hausse de 8,7 % deviennent le poste principal, du fait de décisions imposées (plus de 10,3 M€ imputables à la hausse du point d'indice et au Ségur).

• Des dotations de l'État figées ou en baisse

Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), et au vu du pacte de stabilité, la perte globale de recettes de 2014 à 2022 s'élève, en montant cumulé, à environ 548 M€ représentant une baisse de 30 %. Concernant les autres dotations, la dotation générale de décentralisation (DGD) et la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) sont stables, le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) progresse, quant à lui, légèrement.

• Une modification de l'architecture des recettes fiscales départementales

La réforme de la fiscalité locale initiée en 2020, en transférant aux communes la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a privé le Département de l'un de ses derniers leviers fiscaux. 2023 correspond à la troisième année de compensation du produit de taxe foncière par une fraction de TVA nationale. Après l'année « blanche » de 2021 (produit constant entre 2020 et 2021), l'effet rebond (croissance du PIB) initialement

attendu pour 2022 à hauteur de 4 % devrait être moindre. Une prévision de croissance à 1,2 % en 2023 porte cette recette à 298,74 M€.

La suppression de la CVAE annoncée avant les législatives est bien inscrite dans le PLF 2023. Elle sera effective dès 2023 et compensée, à l'instar de la TFPB par l'affectation d'une part du produit national de TVA. En attente des modalités de mise en œuvre, le montant 2022 (85,72 M€) est reconduit.

La recette des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est, quant à elle, prévue à hauteur de 230 M€. Cette augmentation (+ 9,5 % de BP à BP) est portée par la décision prise au BP 2022 d'augmenter le taux de DMTO (passage de 3,8 % à 4,5 %) mais aussi par une prudence quant à l'évolution du marché immobilier. En 2023, le changement de taux produira ses effets en année pleine et devrait permettre de compenser le ralentissement constaté du marché de l'immobilier.

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Malgré les augmentations de charges que subit le Département, la pertinence de ses décisions et des choix opérés, mais aussi les efforts de gestion réalisés depuis plusieurs années ont très largement contribué à préserver les marges de manœuvre et permettent aujourd'hui de compter sur une santé financière robuste.

Notre capacité d'autofinancement est ainsi portée à 149,69 M€, soit une augmentation de plus de 10 % de BP à BP. Cette augmentation permet de couvrir nos charges d'amortissement (130,38 M€) et de financer une partie de nos investissements.

FONCTIONNEMENT

RECETTES 1 337 175 k€	DÉPENSES 1 187 482 k€
	149 693 k€

INVESTISSEMENT

RECETTES 100 554 k€	DÉPENSES 402 157 k€
EMPRUNT : 151 910 k€	
149 693 k€	

En 2023, le niveau des dépenses d'investissement reste élevé (402,16 M€) et témoigne de la dynamique d'actions du Département, véritable acteur de la relance sur lequel nos partenaires peuvent s'appuyer. Engagé au quotidien au plus près des Isérois, le Département accompagne et soutient ses publics et notamment les plus fragiles. Il agit, dans l'ensemble de ses politiques, en portant une vision d'avenir avec dynamisme et détermination.

Le budget du Département comprend un budget Principal et 4 budgets Annexes (Cuisines centrales, Laboratoire vétérinaire, Boutiques des musées, Aménagement numérique) et son équilibre fait apparaître les soldes financiers suivants (tableau ci-contre).

Le budget primitif pour 2023 (budget principal et budgets annexes) se présente comme suit :

Budget principal	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre
Section d'investissement	449 446 971,28	379 021 504,28	70 425 467,00	449 446 971,28	231 611 100,28	217 835 871,00
Section de fonctionnement	1 346 575 125,00	1 190 264 721,00	156 310 404,00	1 346 575 125,00	1 337 675 125,00	8 900 000,00
Total	1 796 022 096,28	1 569 286 225,28	226 735 871,00	1 796 022 096,28	1 569 286 225,28	226 735 871,00

Budgets annexes	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre
Section d'investissement	46 509 280,00	41 801 830,00	4 707 450,00	46 509 280,00	39 520 000,00	6 989 280,00
Section de fonctionnement	24 767 768,00	17 778 488,00	6 989 280,00	24 767 768,00	20 060 318,00	4 707 450,00
Total	71 277 048,00	59 580 318,00	11 696 730,00	71 277 048,00	59 580 318,00	11 696 730,00

Budget consolidé	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixtes	Opérations d'ordre
Section d'investissement	495 956 251,28	420 823 334,28	75 132 917,00	495 956 251,28	271 131 100,28	224 825 151,00
Section de fonctionnement	1 371 342 893,00	1 208 043 209,00	163 299 684,00	1 371 342 893,00	1 357 735 443,00	13 607 450,00
Total	1 867 299 144,28	1 628 866 543,28	238 432 601,00	1 867 299 144,28	1 628 866 543,28	238 432 601,00

	BP 2023
Budget total consolidé en dépenses	1 628 866 543,28
Hors doubles comptes	1 589 639 004,28
Budget total consolidé en recettes	1 628 866 543,28
Hors doubles comptes	1 589 639 004,28
Dépenses d'investissement	420 823 334,28
Hors doubles comptes	402 156 671,28
Dépenses de fonctionnement	1 208 043 209,00
Hors doubles comptes	1 187 482 333,00
Recettes d'investissement	271 131 100,28
Hors doubles comptes	252 464 437,28
Recettes de fonctionnement	1 357 735 443,00
Hors doubles comptes	1 337 174 567,00

Ainsi, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 208 043 209 € et à 1 187 482 333 € hors doubles comptes. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 420 823 334,28 € et à 402 156 671,28 € hors doubles comptes, soit 364 970 004,28 € hors dette.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 337 174 567 €.

1.1. LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Le montant prévisionnel de la DGF pour 2023 est de 163,33 M€. Elle est composée de la dotation forfaitaire (90,51 M€), de la dotation de compensation (54,78 M€) et de la dotation de péréquation urbaine (18,04 M€).

LES AUTRES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Pour 2023, le montant de la **dotation générale de décentralisation** est stable et s'établit à 6,16 M€.

L'inscription du **fonds de compensation de la TVA** au titre des dépenses de fonctionnement (sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie) est prévue à hauteur de 1,30 M€.

1.2. LA FISCALITÉ DIRECTE COMPENSÉE (« PANIER FISCAL »)

Les départements sont bénéficiaires de différentes recettes transférées par l'État suite aux réformes successives de la fiscalité locale. Depuis 2021, le Département ne dispose plus de pouvoir de taux sur ce « panier fiscal ».

Le panier de recettes fiscales du Département est estimé pour 2023 à 616,31 M€ (détail en annexe) et est composé de :

- La TVA compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties

En application de la loi de finances pour 2021, le produit du foncier bâti perçu par les Départements est transféré depuis le 1^{er} janvier 2021 au bloc communal. Il est remplacé par une fraction de la TVA reversée par l'État. Pour 2023, la recette attendue est évaluée à 298,74 M€.

- Autre fiscalité compensée

Les recettes correspondant à la fiscalité di-

recte compensée sont prévues à hauteur de 317,57 M€. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 117,33 M€ de part complémentaire de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA),
- 85,72 M€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- 38,78 M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP),
- 35,44 M€ de fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR),
- 15,34 M€ correspondant au transfert des frais de gestion de la TFPB, de l'Etat aux départements,
- 12,08 M€ d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER),
- 7,91 M€ de part complémentaire sur les droits de mutation et de publicité foncière (DMTO), comprise dans la prévision globale de DMTO,
- 4,97 M€ de dotation pour transfert de compensations d'exonérations.

1.3. LA FISCALITÉ LIÉE AUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCE

La fiscalité transférée retrace les compensations liées aux transferts de compétences de l'acte II.

La recette attendue de **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) pour compenser le transfert de la gestion du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 61,03 M€. Le **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion** (FMDI) est, quant à lui, prévu pour 2023 à hauteur de 5,58 M€.

La recette attendue de **taxe sur les conventions d'assurances**, pour compenser les autres transferts de compétence, s'élève à 77,71 M€, laquelle est complétée par un montant de 11,99 M€ de part complémentaire de TICPE.

1.4. LA FISCALITÉ INDIRECTE

Elle est principalement constituée des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), dont l'inscription pour 2023 est prévue à hauteur de 230 M€ et inclut la part versée par l'Etat au titre de la fiscalité transférée. La fiscalité indirecte inclut par ailleurs,

la taxe sur l'électricité pour un montant de 14 M€, la taxe de séjour à hauteur de 250 000 € et la taxe sur l'énergie hydraulique évaluée à 200 000 €.

1.5. LA FISCALITÉ AFFECTÉE

La recette inscrite en 2023, pour la taxe d'aménagement (TA) est évaluée à **16,57 M€**. Celle pour la taxe sur les remontrées mécaniques (TDRM) est inscrite à hauteur de 2 884 177 €.

1.6. LES ALLOCATIONS DANS LE DOMAINE SOCIAL

Les allocations dans le domaine social se montent à 102,21 M€.

Au titre des compétences portées par le Département, les dotations CNSA sont de 78,92 M€. Les versements les plus importants sont les suivants :

- fonds de financement de l'APA (allocation APA) : 43 M€
 - fonds de financement du handicap (allocation PCH) : 17 M€
 - dotation au titre de la MDPHI : 1,6 M€
- Hors dotations versées par la CNSA les recettes perçues dans le cadre de remboursement ou participation aux dépenses d'aide sociale s'élèvent à 23,28 M€ dont 15,52 M€ au titre des recouvrements sur bénéficiaires.

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à ce budget à 1 187 482 333 €.

2.1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 90 587 447 €, soit une hausse de + 7,47 %. Cette augmentation est à relier au contexte inflationniste actuel et concerne principalement :

- les frais de fonctionnement de l'administration générale : 23 748 752 €
- le fonctionnement et l'entretien du réseau départemental : 14 879 700 €
- le fonctionnement des lignes de transport : 13 367 400 €
- les frais de fonctionnement des structures culturelles : 5 548 120 €

- l'entretien des bâtiments (hors culture et enseignement) : 1 531 700 €
- la maintenance des collèges : 1 385 000 €

2.2. LES FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnels s'élèvent à 251 940 791 € représentant une hausse de 7,4 %. Ils prennent en compte l'ensemble des personnels départementaux, y compris ceux ayant opté pour le cadre départemental et ceux comptabilisés dans l'action sociale, y compris les assistants familiaux.

Cette augmentation permet de financer en année pleine les revalorisations des SMIC, point d'indice et SEGUR mais aussi les créations de postes liées à la mise en place de la stratégie CAAP « Construire-Adapter-Anticiper-Prévenir ».

2.3 LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Dans le cadre de la mise en œuvre des lois NOTRe et MAPTAM, la compensation des charges transférées à la Métropole s'élève à 18 040 829 € et celle versée à la Région est à hauteur de 10 421 572 €.

2.4 L'AIDE SOCIALE

Hors charges à caractère général, charges exceptionnelles et frais de personnel, ce secteur représente 653 907 860 € (+ 2,8 % par rapport au BP22). Il convient de mentionner plus particulièrement :

- l'aide à l'enfance : 127 766 600 € (+ 1,01 %)
- l'aide aux personnes âgées : 191 796 512 € (- 1,33 %) dont allocation APA : 140 889 659 € (- 3,39 %)
- l'aide aux personnes handicapées : 184 023 252 € (+ 6,36 %) dont allocation PCH : 57 615 258 € (+ 9,99 %)
- le RSA et les charges d'insertion : 138 532 786 € (+ 2,70 %) dont allocation RSA : 131 245 286 € (- 0,32 %) en prenant en compte l'évolution du nombre d'allocataires.

2.5 LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits proposés pour accompagner les communes et les structures associatives dans les domaines sportif, culturel ou social s'élèvent à **40 005 585 €** hors budgets annexes, soit une augmentation de 6,13 % par rapport au BP 2022. Hors 2021, qui avait été marquée par une hausse particulièrement importante liée à l'accompagnement exceptionnel du Département de ses partenaires face au prolongement de la crise, ces crédits 2023 représentent le volume le plus important des 5 dernières années.

2.6 LA PARTICIPATION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ISÈRE (SDIS)

Cette participation s'élève pour 2023 à **57 780 000 €.**

2.7 LES FONDS DESTINÉS À LA PÉRÉQUATION HORIZONTALE

Au titre de ces fonds, il convient de relever :
- une inscription de 25 200 000 € en dépenses et de 14 900 000 € en recettes au titre du fonds de péréquation des DMTO,
- une inscription en dépenses de 500 000 € pour la contribution au fonds de péréquation de la CVAE.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 100 554 437 € (hors dette), soit + 26,4 % par rapport au BP 2022.

Le **Fonds de compensation de la TVA** (FC-TVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2023 est de **27 000 000 €.**

La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 5 440 677 €.

L'intention du Département de maîtriser le recours à l'emprunt est constante. Pour 2023, la prévision d'emprunt s'établit à 151 910 000 €. Elle baisse de plus de 20 % par rapport au BP22 et permet à l'Isère de rester parmi les départements les moins endettés.

2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 402 156 671 €.

2.1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT

Les **dépenses d'investissement direct** (maîtrise d'ouvrage départementale), s'élèvent à **203 334 675,94 €** pour 2023 et concernent principalement :

- les collèges : 79 530 356 €
- la voirie départementale : 76 953 900 €
- l'aménagement numérique : 7 635 427 €
- les bâtiments départementaux : 14 282 611 €
- La culture : 7 412 464 €
- Les transports : 6 429 169 €

Les subventions et participations d'équipement

- Les concours financiers que le Département apporte aux communes, intercommunalités et autres investisseurs publics et privés pour le financement d'opérations d'équipement s'élèvent à 108 316 125,34 € et comprennent :

- les subventions d'équipement aux communes et aux structures intercommunales augmentent de 25,53 % par rapport au BP22 avec un montant de 56 825 453,72 € et comprennent :
 - 33 000 000 € de dotations départementales et territoriales,
 - 19 951 566 € dédiés à la Relance.
- les subventions d'équipement aux autres tiers sont prévues à hauteur de 51 490 671,62 €, dont notamment :
 - 12 471 954 € pour les établissements de personnes âgées et personnes handicapées,
 - 11 681 600 € pour l'amélioration du réseau routier,
 - 3 861 000 € pour le secteur de l'éducation,
 - 3 547 320 € pour le programme hydraulique et risques naturels hors TA,
 - 2 855 000 € en faveur des agriculteurs et les organismes agricoles hors TA,
 - 3 159 041 € au titre de la politique Europe, Développement et Innovation,

- 3 808 215 € dédié au logement social,
- 867 260 € pour les pôles d'échanges multimodaux et covoiturages dans le cadre des investissements du SMMAG.

- La participation du Département au remboursement de la dette du SMMAG pour 15 750 000 €

- Les participations au titre des délégations de service public pour 20 775 000 € dont :

- 20 000 000 € pour l'aménagement numérique,
- 775 000 € pour le transport aérien.

Annuité de la dette départementale pour 2023

Le capital restant dû au titre de la dette propre du Département a été arrêté à 431,5 M€ au 31 décembre 2021. Le Département de l'Isère reste l'un des départements les moins endettés de France.

Au 31 décembre 2021, la capacité de désendettement du Département est de 1,9 an contre 3,4 ans en moyenne pour les départements de la même strate.

Au 31 décembre 2021, la dette du Département est composée d'une part, de contrats d'ouverture de crédit à long terme (OCLT) à hauteur de 4 % et d'autre part, d'emprunts classiques à hauteur de 96 %.

Pour rappel, les OCLT sont des engagements de type revolving, utilisés principale-

ment dans le cadre d'une gestion active de la trésorerie.

En prévision des emprunts qui seront contractés d'ici le 31 décembre 2023, les prévisions budgétaires inscrites au BP 2023 sont les suivantes :

- Dette classique : **38 170 000 €**
dont remboursement en capital : 32 520 000 €
dont intérêts : 5 650 000 €
- Ouverture de Crédit Long Terme : 4 666 667 €
- Total : **42 836 667 €**

AUTRES INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES

1. TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA), EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

La recette inscrite en 2023, pour la taxe d'aménagement, est évaluée à **16 570 000 €**. Elle permet de financer les dépenses suivantes (tableau ci-dessous).

2. CONSTITUTION DE PROVISION

Au budget 2023 une provision pour les **créances irrécouvrables est constituée** pour un montant de **113 994 €**.

Politiques	BP 2023		
	Fonctionnement	Investissement	Total
08 - Jeunesse et sports	215 100,00	150 000,00	365 100,00
09 - Routes	791 500,00	170 000,00	961 500,00
11 - Logement	1 920 000,00	0,00	1 920 000,00
15 - Eau	688 000,00	635 000,00	1 323 000,00
16 - Agriculture	762 500,00	490 000,00	1 252 500,00
17 - Forêt et filière bois	62 000,00	192 000,00	254 000,00
20 - Environnement et développement durable	4 098 767,00	2 626 480,00	6 725 247,00
23 - Attractivité et tourisme	332 000,00	758 683,00	1 090 683,00
24 - Culture et citoyenneté	187 600,00	268 000,00	455 600,00
29 - Coopération internationale	20 000,00	0,00	20 000,00
31 - Ressources humaines	2 184 870,00	0,00	2 184 870,00
33 - Bâtiments départementaux	17 500,00	0,00	17 500,00
Total	11 279 837,00	5 290 163,00	16 570 000,00

LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU DÉPARTEMENT

1. PAR CHAPITRE

Le Budget du Département est voté au niveau du chapitre budgétaire.

Chapitre	libellé	BP 2023
Dépense		
Investissement		420 823 334,28
018	RSA	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 997 433,00
20	Immobilisations incorporelles	15 310 900,00
204	Subventions d'équipement versées	108 166 125,34
21	Immobilisations corporelles	23 087 732,64
23	Immobilisations en cours	164 936 043,30
27	Autres immobilisations financières	21 175 100,00
Fonctionnement		1 208 043 209,00
011	Charges à caractère général	91 782 745,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	238 298 735,00
014	Atténuations de produits	38 891 572,00
016	APA	152 495 107,00
017	RSA / Régularisations de RMI	149 250 104,00
65 hors c/657	Autres charges de gestion courante	492 630 502,00
657	Subventions de fonctionnement	35 139 085,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	861 865,00
66	Charges financières	5 716 300,00
67	Charges exceptionnelles	956 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 020 994,00
Total dépenses		1 628 866 543,28
Recette		
Investissement		271 131 100,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 475 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 030 000,00
13	Subventions d'investissement	43 724 034,28
16	Emprunts et dettes assimilées	182 576 663,00
23	Immobilisations en cours	25 000,00
27	Autres immobilisations financières	14 300 403,00
Fonctionnement		1 357 735 443,00
013	Atténuations de charges	450 000,00
016	APA	52 634 126,00
017	RSA / Régularisations de RMI	1 300 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 867 704,00
73	Impôts et taxes	364 617 557,00
731	Fiscalité locale	629 565 196,00
74	Dotations et participations	268 526 587,00
75	Autres produits de gestion courante	19 533 785,00
77	Produits exceptionnels	3 240 488,00
Total recettes		1 628 866 543,28

ENFANCE ET FAMILLE

LE CONTEXTE

Un contexte social et économique incertain impactant les familles et des difficultés de recrutement de personnel en protection de l'enfance qui doit également aborder des situations plus complexes, notamment à travers la prise en compte de certains handicaps.

L'augmentation du Smic, l'évolution du point d'indice de la Fonction publique hospitalière, la revalorisation des salaires des personnels paramédicaux et socio-éducatifs des établissements et services participent à l'évolution du budget.

Ces constats conduisent le Département à **faire évoluer les dispositifs et expérimenter l'internalisation de mesures d'accompagnement à domicile et l'accompagnement hors mesure.**

CHIFFRES CLÉS

Comme au niveau national, une diminution de 50 places par an en accueil familial, 19 % des enfants placés ont une reconnaissance handicap.

Côté Protection maternelle et infantile (PMI), un accroissement des situations de vulnérabilité psychosociale, un recentrage des missions de PMI sur la prévention médico-sociale précoce et le soutien à la parentalité, par le biais d'actions permettant de renouveler les modes d'intervention auprès des familles.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Le Département consacre un budget global de 86 115 000 € à la prise en charge des enfants en établissement. Pour 2023, il poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de prise en charge des enfants, adapte les dispositifs d'accueil au contexte et veille à une meilleure répartition territoriale des places par différentes actions :

- la création d'un établissement de deux unités de 5 places dédié à la prise en charge des enfants protégés en situation de handicap, cofinancé avec l'Agence régionale de santé (ARS),

- la poursuite du déploiement de places collectives sur de petites unités de 10 enfants, sur les territoires Voironnais-Chartreuse, Bièvre-Valloire, Portes des Alpes et Val du Dauphiné,

- la poursuite du développement de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie en approche de la majorité,

- la formation des professionnels des établissements aux signalements et violences sexuelles,

- une campagne de recrutement des assistants familiaux.

Le Département a également recourt à des établissements adaptés, pour répondre aux situations individuelles liées au contexte familial ou au profil des jeunes pour une enveloppe de 5 070 000 €. Il concourt également au maintien des enfants au domicile familial pour un budget de 12 858 000 € à travers une évolution du dispositif d'actions éducatives.

Concernant les actions en lien avec la santé mère-enfant, le Département confortera son soutien aux interventions de prévention médico-sociale précoce en direction des femmes enceintes et des enfants, notamment dans le cadre de la convention départementale prévention et protection

de l'enfance signée avec l'Etat et l'ARS en septembre 2022. Le Département mène les actions inscrites au **schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille 2020-2024** : référentiel départemental des interventions de PMI, dispositif de suivi de la santé des enfants confiés. A cet effet, un budget de 1 473 100 € est prévu.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement à domicile et soutien parental, le Département s'engage dans des interventions auprès des familles en favorisant les compétences et ressources parentales (dispositif d'aide à domicile en période périnatale, stages d'accompagnement à la responsabilité parentale, dispositif de Lieux d'accueil parents-enfants (LAEP), soutien des associations menant des actions d'accompagnement à la parentalité) pour un budget de 677 000 €.

Le Département poursuivra cette année encore la mise en application des mesures réglementaires (hausse du SMIC et indemnité de maintien) auprès des assistantes familiales tout en conduisant des accompagnements en développement de compétences.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
159 857 245 €	1 004 440 €
RECETTES	RECETTES
650 000 €	24 000 €

COHÉSION SOCIALE

LE CONTEXTE

Le **contexte socio-économique** (inflation, hausse du coût des énergies, de l'approvisionnement en matières premières, le ralentissement de l'activité...) ainsi que les nouvelles lois telles que la **réforme de l'assurance chômage**, impactent les ménages précarisés et auront nécessairement des conséquences sur les années à venir.

CHIFFRES CLÉS

Après un pic lié à la crise sanitaire fin 2020, **le nombre de foyers allocataires RSA a baissé à un niveau historiquement bas**, notamment 21 572 en août 2022. Néanmoins, le nombre de familles ayant recours à l'aide alimentaire demeure en progression. Les services sociaux du Département continuent d'être fortement sollicités : 18 445 ménages ont été reçus sur le premier semestre 2022 (source Isère Département).

Par ailleurs, la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) a publié un rapport indiquant que la pandémie avait augmenté les signalements de violences mais également que le confinement en avait déclenchées de nombreuses. 30 % des victimes de violences conjugales déclarent que les violences ont eu lieu pour la première fois pendant cette période (IFOP).

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Le Département de l'Isère, chef de file de l'action sociale, intervient aux côtés de ses partenaires associatifs et institutionnels au plus près des Isérois dans une logique d'équité territoriale. La politique menée au titre de la cohésion sociale regroupe celle de l'action sociale, de l'insertion vers l'emploi et comprend aussi le Plan Citoyenneté.

L'année 2023 verra se concrétiser le **lancement du nouveau Programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDI-E) 2023-2027**, lequel renforcera la place centrale de l'emploi dans la politique d'insertion, le déploiement opérationnel du plan d'actions émanant de la clôture de la démarche projet de **« priorisation des activités de l'action sociale de polyvalence », le renforcement de la politique de prévention des violences conjugales et intrafamiliales**. Le Département poursuivra également son implication par le portage des actions programmées dans le cadre du renouvellement de la contractualisation avec l'Etat, relative à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (accueil inconditionnel, pôles d'accès aux droits, référents de parcours, orientation des allocataires du RSA, formation des travailleurs sociaux...).

Ainsi, avec un **budget de 142 398 486 €**, la politique de cohésion sociale se déploiera principalement via :

- l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion avec le financement du fonds d'aide aux jeunes, de foyers de jeunes travailleurs, d'actions collectives favorisant leur insertion sociale et professionnelle (590 000 €),

- la promotion pour l'engagement citoyen des jeunes et des habitants, la prévention de la radicalisation avec la poursuite de la sensibilisation et de la formation des équipes au contact des jeunes et des familles, le développement d'actions de réciprocity (136 500 €),

- le soutien, par le biais de subventions de fonctionnement, des actions de solidarité (accueils de jour, épiceries sociales...) mises en œuvre par les partenaires (associatifs ou institutionnels) du Département (630 000 €),

- le financement de l'accompagnement social global (983 000 €) de certains publics spécifiques et de mesures d'accompagnement social personnalisé (433 000 €),

- le financement de l'allocation RSA (131 300 286 €),

- la déclinaison du PDI-E (5 602 500 €) avec le lancement en 2023 d'appels à projets autour de 14 fiches actions regroupées au sein de plusieurs axes forts : agir sur et pour un emploi accessible à tous, garantir des parcours d'insertion vers l'emploi dynamiques, personnalisés et sécurisés, assurer le juste droit / droits et devoirs, soutenir les pratiques professionnelles des référents et les modes de faire transversaux,

- le financement des contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand et les contrats à durée déterminée d'insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion (1 982 000 €),

- le renforcement de la politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales et interfamiliales ainsi que le déploiement des actions de prévention (244 000 €),

- l'impulsion et la coordination de projets locaux au titre des conférences territoriales de solidarité (CTS), instances locales d'animation et de consolidation des politiques sociales (390 000 €).

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
142 198 486 €	200 000 €
RECETTES	RECETTES
68 905 703 €	-

SANTÉ PUBLIQUE

LE CONTEXTE

De par le contexte sanitaire, le Département a poursuivi sa **forte mobilisation dans la campagne de vaccination Covid-19** en l'élargissant à la lutte contre la variole du singe.

Par ailleurs, l'offre médicale demeure toujours sous tension et reste inégalement répartie sur le territoire : **le dispositif Isère Médecins a de nouveau été particulièrement mobilisé** cette année.

De plus, suite aux conséquences du conflit en Ukraine, le Département a œuvré pour la mise en place de plages dédiées aux ressortissants Ukrainiens dans le cadre du dépistage de la tuberculose (pays à forte incidence).

Ces activités spécifiques se sont ajoutées à une activité programmée elle-même en augmentation, notamment la prévention combinée pour des traitements spécifiques au VIH et le nombre d'enquêtes autour de cas de tuberculose.

CHIFFRES CLÉS

L'activité a continué sa progression en 2022, avec :

- 15 916 consultations médicales dont 6 090 de dépistage au Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).
- 2 990 radiographies pulmonaires et 3 279 consultations dans le cadre du Centre de lutte contre la tuberculose (CLAT).
- 47 103 vaccins ont été mis à disposition pour les services de PMI et les centres de vaccinations isérois.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

En Isère, la politique départementale volontariste en faveur de la santé publique se traduit par la structuration de l'offre de soins avec notamment le Dispositif Isère Médecins mis en place en 2018, la promotion de la vaccination et l'amélioration de la couverture vaccinale, la prévention des infections sexuellement transmissibles, le maintien d'une veille sanitaire notamment pour les cas de tuberculose et de prévention des cancers, ses actions de prévention délocalisées ainsi que son implication au sein de différents réseaux de santé.

Le Département porte les activités du CLAT et du CeGIDD, habilitées et financées par l'Etat via l'Agence régionale de santé.

Avec un budget 2023 à hauteur de 5 862 000 €, le Département compte poursuivre la consolidation de ses interventions sur l'ensemble du territoire et accentuer ses actions auprès des personnes les moins bien protégées ou les plus à risques (populations en situation précaire, ou/et éloignées du soin, jeunes, saisonniers).

Ses interventions s'articulent via :

- **le renforcement et la structuration de l'offre de soins** (1 225 000 €) dédiés notamment aux bourses d'études et de projets professionnels étendus aux infirmiers en pratiques avancées et dentistes, ainsi qu'à l'expérimentation de salariats de médecins et à la création d'un centre de santé, et 1 190 000 € pour la création de Maisons de santé pluridisciplinaire permettant d'amplifier l'installation de nouveaux médecins sur les secteurs les plus en tension et de favoriser l'exercice coordonné,

- **le développement d'actions de prévention et d'éducation sanitaire, et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles** (964 000 €) en apportant son soutien aux associations notamment l'IREPS, l'UFSBD, Médecins du Monde, l'AGECSA, AIDES, TEMPO, Maison familiale hospitalière...,

- **le déploiement d'actions de lutte contre la tuberculose et la prévention des maladies professionnelles respiratoires** (584 000 €) au titre de l'activité du CLAT (Centres de Lutte Anti-Tuberculeuse). En 2023, **un camion de radiologie sera financé afin de déployer des actions d'« aller vers »** et assurer des interventions hors-murs avec l'unité mobile. Ce camion pourra également être mutualisé pour des actions liées à d'autres services du Département,

- le financement des actions de prévention par l'information, le dépistage gratuit et anonyme, le traitement des IST et le suivi des traitements VIH au titre de l'activité du CeGIDD (599 000 €),

- **le financement de l'offre de vaccination gratuite** dans ses services et dans les centres de vaccinations partenaires (993 000 €). Le Département met à disposition gratuitement les vaccins obligatoires et recommandés pour l'ensemble des centres de vaccination et déploie des campagnes de vaccination notamment en faveur des jeunes (HPV-Papillomavirus/prévention cancer de l'utérus),

- **le financement du Registre du cancer** (185 000 €), outil épidémiologique de collecte des données liées au cancer dans le département de l'Isère : partenaire privilégié depuis plusieurs années.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
4 217 000 €	1 645 000 €
RECETTES	RECETTES
2 810 632 €	-

PERSONNES ÂGÉES

LE CONTEXTE

De **forts enjeux démographiques** au travers du vieillissement. La population des plus de 60 ans va **augmenter de 38 % d'ici 2040**. Une « **transition démographique** » aux conséquences directes sur tous les aspects de la vie quotidienne des personnes. Une **espérance de vie « en santé » qui stagne**. **L'enjeu : prévenir la perte d'autonomie**. Des modèles de prises en charge qui doivent évoluer sur le domicile et en établissement dans les aspects économiques, bâtimentaires, d'offres de service, d'attractivité des métiers, afin de **mieux répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs aidants**.

CHIFFRES CLÉS

29 139 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) dont :

72 % des bénéficiaires « APA domicile »

28 % « APA établissement ».

Un souhait prépondérant : rester chez soi. Pour répondre à ce besoin, une offre territoriale :

127 services d'aide à domicile (SAAD), 35 résidences autonomie, 6 petites unités de vie (PUV) et 113 établissements.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Au titre de la politique Personnes âgées, le Département accroît son soutien auprès des établissements et du domicile avec un **taux d'évolution en hausse** et ainsi un budget consacré sur 2023 d'un montant global de plus de **81 000 000 € pour la partie établissements et 67 000 000 € pour la partie domicile - SAAD**.

Le Département présente une dotation relativement importante en structures non médicalisées pour personnes âgées, grâce au maintien d'une **politique volontariste** avec 35 résidences autonomie à ce jour. Le Département conforte cet engagement financier avec des mesures nouvelles sur 2023, telles que le déploiement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) (880 000 €), la création de places en résidence autonomie (300 000 € d'aide sociale), d'une unité Personnes handicapées âgées (40 000 €) et d'une unité géronto- psychiatrique (40 000 €).

Sur le soutien à domicile, le Département consolide également son engagement auprès des SAAD avec **l'évolution du tarif de référence**. A compter de janvier 2023, pour les SAAD sous CPOM, il sera porté à 27 €. Au niveau national, le tarif moyen départemental est de 21,39 € pour l'APA. Mais aussi, **un soutien financier important sur le volet « modernisation et professionnalisation des SAAD »** dans l'objectif de les soutenir au travers de la formation, la supervision, l'attractivité du métier... avec un budget dédié de près de 950 000 € (PA/PH).

En outre, la **qualité de l'accueil familial en Isère** demeure une préoccupation majeure du Département (capacité d'accueil d'environ 150 personnes âgées ou en situation de handicap, 975 000 €) ainsi que son déploiement pour favoriser le maintien à domicile et l'alternative à la prise en charge en établissement.

Les financements « **adaptation du logement** » continuent leur progression, l'enveloppe dédiée aux aides individuelles attribuées aux personnes âgées a ainsi été

majorée à 700 000 € pour répondre aux besoins en augmentation.

Sur **l'innovation**, pour améliorer la qualité de la prise en charge de nos aînés, le Département ancre son engagement dans différents projets tels que l'habitat inclusif, la mise en place d'un guide d'usage de construction/réhabilitation pour les EHPAD et les résidences autonomie, la e-technologie, la téléassistance... En parallèle, la prévention est un axe prioritaire de sa politique par la mise en œuvre d'actions de repérage des fragilités, de maintien du lien social, de prévention des chutes et la coordination de parcours en croisant les champs du social, médico-social et du sanitaire. Cet ensemble de projets s'inscrit dans **le nouveau schéma autonomie de 2022-2026**.

Sur l'habitat inclusif, une programmation de 32 projets a ainsi été votée à l'automne. Près de 500 000 € ont été inscrits, en fonctionnement, sur 2023 au titre du dispositif de « l'aide à la vie partagée » (PA/PH).

Par ailleurs, le Département a pour **objectif de renforcer sa politique en matière d'impulsion et d'accompagnement de démarches innovantes dans le secteur médico-social** pour renforcer le maintien de l'autonomie des personnes âgées, et des personnes en situation de handicap ainsi que l'attractivité des métiers. 1 400 000 € ont été inscrits sur 2023 pour de nouveaux projets d'investissement.

Enfin, pour répondre aux enjeux du contexte de l'autonomie au regard de l'augmentation des demandes mais aussi dans l'évolution des réponses à apporter en sachant adapter nos pratiques, nos organisations et nos métiers (simplification dans l'accès aux droits, prévention et bien être, parcours complexes...), le Département a voté la **création de 79 postes dont 30 pour l'autonomie (PA/PH)**.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
193 170 512 €	9 918 364 €
RECETTES	RECETTES
67 517 433 €	-

PERSONNES HANDICAPÉES

LE CONTEXTE

En France, un Français sur deux est porteur de handicap. Seulement 15 % des personnes en situation de handicap le sont dès la naissance. **En 10 ans, en Isère, les demandes de prestation PH ont augmenté de 56 %.** La prestation de compensation du handicap (PCH) « domicile » est majoritaire avec plus de 80 % des bénéficiaires. Une PCH qui évolue : PCH parentalité, ouverture aux troubles psychologiques...

A l'instar de la politique Personnes âgées, les différents modèles de prises en charge, tant sur le domicile qu'en établissement, doivent évoluer dans leurs aspects économiques, bâtimentaires, d'accompagnement, etc. Les enjeux sont forts : simplification des démarches, soutien aux aidants, innovations en termes d'habitat, de prévention, d'attractivité des métiers, d'inclusion...

CHIFFRES CLÉS

12 millions de personnes en situation de handicap. Les plus de 50 ans majoritaires : 50 % et 9 % pour les moins de 20 ans. En 2022 : 8 289 bénéficiaires de la PCH (plus de 4 % de hausse). Près de 85 000 dossiers déposés (+ 16 % d'augmentation). L'Isère se situe dans les 15 premiers départements en volume de demande. Une offre territoriale qui se décline en : 4 Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), et 2 Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), 127 SAAD, 47 foyers PH et 16 services d'accueil de jour (SAJ).

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Au titre de la politique Personnes handicapées, le Département accroît son soutien auprès des établissements et pour le maintien à domicile avec un **taux d'évolution en hausse** et un budget 2023 d'un montant global de près **112 000 000 € pour les établissements / services et 17 000 000 € pour le domicile**. A cette hausse s'ajoute le coût supplémentaire lié au Ségur, de près de 5 000 000 €, que le Département prend en charge.

Le financement de l'Agence régionale de santé (ARS) pour la partie soins demeure très réduit et ne permet plus la construction d'établissement à compétence partagée avec le Département. Pour autant, le Département conserve sa **politique volontariste dans la diversification de l'offre départementale avec des mesures nouvelles au titre de CPOM ou d'extension de places de services d'activité de jour ainsi que le projet de résidence autonomie pour personnes handicapées vieillissantes**. L'élaboration du **schéma autonomie 2022-2026** et les différents audits en cours de finalisation (SAAD, SAVS...) permettront de travailler plus finement sur l'opportunité et la pertinence de l'offre territoriale à déployer et à la faire évoluer au regard du besoin du territoire.

Sur le soutien à domicile, le Département consolide également son engagement auprès des SAAD avec l'**évolution du tarif de référence**. À compter de janvier 2023, pour les SAAD sous CPOM, il sera porté à 27 €. Au niveau national, le tarif moyen départemental est de 20,91 € pour la PCH.

En outre, la **qualité de l'accueil familial** en Isère demeure une préoccupation majeure du Département (capacité d'accueil d'environ 150 personnes âgées ou en situation de handicap, 975 000 €) ainsi que son déploiement pour favoriser le maintien à domicile et l'alternative à la prise en charge en établissement.

Sur le volet prestation, le nombre de bénéficiaires augmente toujours et le budget PCH poursuit ainsi sa progression. Dépense majorée avec la mise en place de la **PCH parentalité** depuis le 1^{er} janvier 2022. D'autres évolutions sont attendues sur 2023 et seront à suivre avec, notamment, la mise en œuvre effective de la **PCH sur les aspects psychologiques**.

Sur l'innovation, le Département ancre son engagement dans différents projets tels que **l'habitat inclusif**, une offre destinée aux « personnes en situation de handicap, vieillissantes », la e-technologie, l'attractivité des métiers... En parallèle, la prévention est un axe prioritaire de la politique départementale en œuvrant sur l'accès aux droits et la simplification, la lutte contre l'isolement et l'inclusion dans la cité, l'accompagnement des parcours complexes, la coordination du social, médico-social et du sanitaire... Ensemble de projets qui s'inscrit dans le **nouveau schéma autonomie de 2022-2026**.

Enfin, le Département a pour objectif de renforcer sa politique en matière d'impulsion et d'accompagnement de démarches innovantes dans le secteur médico-social pour renforcer le maintien de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. 1 000 000 € ont été inscrits sur 2023 pour de nouveaux projets d'investissement.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
184 952 305 €	3 147 504 €
RECETTES	RECETTES
29 220 906 €	-

AGRICULTURE

LE CONTEXTE

Le Département de l'Isère, comme l'ensemble du territoire national, a subi en 2022 un **épisode de sécheresse** impactant fortement les éleveurs. **L'augmentation des coûts de production pèse sur la rentabilité des exploitations iséroises**.

L'Isère bénéficie d'un fort potentiel de consommation de proximité, où la demande en produits alimentaires locaux dans les circuits courts qui s'était accrue durant la crise sanitaire, s'infléchit en lien avec le contexte inflationniste. **Grâce à son travail de mutualisation commerciale, le Pôle agroalimentaire conquiert des parts de marché en grande et moyenne distribution**.

CHIFFRES CLÉS

Le territoire de l'Isère est composé à 36 % de surfaces agricoles.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a baissé de 23 %, sans impact sur les productions végétales, mais avec une diminution du cheptel, en particulier de vaches laitières.

En 2021, 867 ha de surfaces agricoles ont été perdus pour l'agriculture.

La marque IS HERE a été attribuée à plus de 170 producteurs (agriculteurs et artisans) pour plus de 1 630 produits référencés.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

L'engagement du Département au sein du Pôle agroalimentaire contribue à la structuration des filières de proximité afin de mettre à disposition des consommateurs isérois des produits locaux, de qualité, garantissant une juste rémunération des agriculteurs. Ainsi, 200 800 € permettront de développer la marque IS HERE et de soutenir l'association Pôle agroalimentaire.

Pour conforter la politique agricole départementale conformément au schéma régional (SRDEII), une enveloppe de 1 475 850 € est proposée pour les **subventions de fonctionnement aux organismes agricoles**, orientées vers le développement d'une offre de produits vendus en circuits de proximité dans des conditions sanitaires sûres, la sécurisation des productions dans le cadre d'une gestion durable des ressources, la valorisation des pratiques respectueuses de l'environnement, les conditions de travail, le renouvellement des exploitations et la solidarité envers les agriculteurs en difficultés.

Le Département **soutiendra les investissements pour les agriculteurs, les collectifs** (dont les porteurs de projet de méthaniseurs agricoles), **les industries agroalimentaires** à hauteur de 2,25 M€, dans le cadre renouvelé du Programme stratégique national (PSN) 2023-2027, encadrant l'attribution des fonds européens du FEADER sous l'autorité de gestion de la Région.

Les agriculteurs de l'Isère ayant souffert en 2022 de sécheresse, le Département les soutiendra en inscrivant 50 000 € en crédits de fonctionnement et 500 000 € d'investissement au titre des calamités agricoles.

Le Département apportera une participation de 520 000 € au SYMAA (Syndicat mixte Alpes abattages) soutenant ainsi les investissements de requalification des abattoirs du Fontanil et l'accueil de nouvelles entreprises sur ce site et le fonctionnement du Syndicat.

Dans la politique d'aménagement foncier rural, le déploiement des périmètres de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sera renforcé avec le lancement des enquêtes publiques sur 22 communes du Grésivaudan et 9 de la Métropole.

Le Département pilote le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) Grand-Sud-Isère et, comme dans la programmation précédente, il cofinancera les mesures (MAEC) à enjeu de biodiversité sur l'ensemble des PAEC isérois. Une intervention de 325 000 € est prévue en 2023 en ce sens, ainsi qu'un soutien aux projets de méthanisation vertueux.

L'ensemble des actions portées par le Département pour conforter une offre territoriale agricole et agroalimentaire de qualité, lui a permis d'obtenir en 2021 le label national Projet alimentaire territorial (PAT) de niveau 2. Les crédits 2023 de la politique Agriculture contribueront au déploiement de son programme d'actions, en lien avec le projet 100 % local ou bio dans les repas des collégiens porté par la politique Éducation.

Le laboratoire vétérinaire, géré en budget annexe, fonctionne grâce à une subvention d'équilibre du budget principal de 1 543 100 € et des recettes propres d'analyses et de prestations évaluées à 750 000 €. 250 000 € seront consacrés à l'achat de matériels.

En 2023, le Département déploiera le **dispositif « Isère Vétro » en faveur du maillage vétérinaire en zone rurale** (80 k€).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
6 596 110 €	3 595 000 €
RECETTES	RECETTES
3 998 200 €	-

FORÊT ET FILIÈRE BOIS

LE CONTEXTE

Les forêts iséroises sont composées à parts égales de feuillus (plutôt en plaine) et de résineux (plutôt en montagne).

Les forêts représentent des puits à carbone contribuant à l'atténuation du changement climatique. Néanmoins, elles en souffrent de plus en plus : dépérissement, attaques d'insectes comme le scolyte, incendies...

Les entreprises de transformation sont soumises à une fluctuation du marché du bois au niveau européen (près de la moitié du bois construction utilisé en France provient des pays scandinaves et d'Europe de l'est).

La promotion du bois local, notamment au travers de la certification Bois des Alpes et de l'AOC Bois de Chartreuse, permet de mieux valoriser la ressource présente sur place, tout en garantissant une récolte forestière durable.

CHIFFRES CLÉS

Le territoire de l'Isère est composé à 38 % de forêts, majoritairement situées en montagne (à 70 %).

En Isère la forêt a progressé de 13 000 ha au cours des 10 dernières années, soit + 4 %, conséquence de la déprise agricole.

La filière bois représente en Isère 6 900 emplois et 2 700 entreprises.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Le Département a lancé un ambitieux projet de plantations « Un arbre, un habitant en Isère » doté d'une enveloppe de 14 M€ d'ici 2028. Sur l'axe forestier, sont prévues 750 000 plantations nouvelles et 250 000 en régénération et protection. Les crédits sont inscrits au titre de la politique Environnement et développement durable.

L'effort budgétaire du Département en faveur de la valorisation du bois local en bois d'œuvre dans le cadre d'une gestion durable des forêts sera maintenu.

Une enveloppe de 584 000 € est dédiée :

- aux aides aux investissements en forêt (acquisition de forêts par les Communes et EPCI, travaux sylvicoles, routes forestières, récolte par câble) permettant d'améliorer la mobilisation de la ressource,

- aux aides aux investissements des entreprises de tous les maillons de la filière pour accroître leur compétitivité et la valeur ajoutée du matériau bois.

Ces aides aux entreprises s'inscriront majoritairement dans le cadre renouvelé du Programme stratégique national (PSN) 2023-2027, encadrant l'attribution des fonds européens du FEADER sous l'autorité de gestion de la Région.

92 000 € sont prévus pour la 3^{ème} et dernière année afin d'exploiter la nouvelle base des relevés topographiques en trois dimensions LIDAR, un outil informatique et de terrain permettant aux acteurs de la filière de partager une meilleure connaissance technico-environnementale de la forêt et de son évolution.

Pour assurer une meilleure valorisation du bois local, le Département consacre en fonctionnement 320 000 € de soutien aux organismes de la filière (Fibois, ONF, CRPF, association des communes forestières...) et aux collectivités porteuses de chartes forestières de territoire, en faveur

de la mobilisation du bois, de la gestion collective de la forêt privée, de la promotion de la construction bois.

Enfin, les crédits sollicités permettront également l'action du Département sur la sécurisation des points d'insertion des dessertes forestières sur les routes départementales, sur la gestion forestière durable des Espaces naturels sensibles (ENS), sur la sensibilisation des collégiens aux métiers du bois, ainsi que sur la promotion du bois construction.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
330 000 €	584 000 €
RECETTES	RECETTES
-	-

EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

LE CONTEXTE

Dans un contexte économique et social incertain, il est plus que nécessaire de contribuer en collaboration avec les acteurs socio-professionnels au développement du territoire isérois dans le but notamment d'agir pour le maintien et la création d'emplois.

Le programme de maillage et de soutien aux tiers-lieux en Isère répond à la volonté d'agir ensemble et en solidarité pour un territoire harmonieux.

Le Département saisira l'opportunité de mise en œuvre, en 2023, de la nouvelle génération de programmes européens 2021-2027, pour une contribution au financement de certains de ses projets et accompagnera les collectivités dans leur démarche d'optimisation financière de leurs opérations permettant ainsi leur concrétisation.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 18 M€ de recettes pour les projets du Département dans le cadre des programmes européens 2014-2022.

Le soutien du Département aux tiers-lieux a permis l'ouverture de 15 structures, 4 sont en cours de travaux et une dizaine à l'étude.

1 800 collégiens sensibilisés aux métiers de l'artisanat dans le cadre de l'action « Jeunes talents » en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Le Département dispose de différents leviers pour agir sur le dynamisme économique du territoire. Au-delà de sa politique d'investissement, qui contribue fortement au soutien de l'activité des entreprises, il impulse, grâce aux partenariats construits avec les organismes socio-professionnels, des actions de développement qui interagissent avec ses politiques publiques.

En collaboration avec ces principaux organismes que sont, la Chambre des métiers et de l'artisanat, les Chambres de commerce et d'industrie (Grenoble et Nord-Isère) mais aussi Auvergne-Rhône-Alpes Entreprise, des actions prégénantes sont mises en place en direction des publics cibles du Département et au bénéfice du développement territorial. Ce sont 420 000 € qui sont inscrits au budget pour soutenir des actions dans des domaines diversifiés qui vont du développement de filières économiques (silver économie, vélo, énergie...) au rapprochement de l'emploi des publics qui en sont éloignés, à la découverte des métiers. Cette collaboration et ce soutien se concrétisent également par l'aide que le Département apportera à la Chambre des métiers et de l'artisanat afin de l'accompagner dans son projet de rénovation de ses locaux destiné à l'amélioration de son activité à destination des entreprises artisanales. 50 000 € de crédits d'investissement sont inscrits à cet effet.

L'orientation forte prise en direction du développement de tiers-lieux dans les territoires ruraux et périurbains se poursuit et ce sont 563 407 € de crédits qui sont inscrits en fonctionnement et en investissement pour les porteurs de projets en maîtrise d'ouvrage privée et publique.

2023 marquera la fin du programme NANO adopté en 2019 qui aura contribué à la diffusion de l'innovation iséroise dans le secteur de pointe de la microélectronique. Dans le cadre de la contractualisation de ses engagements financiers, le Département inscrit

2 895 634 € sur cette dernière année de programmation pour accompagner le développement et la recherche.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
771 000 €	3 159 041,34 €
RECETTES	RECETTES
-	-

ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

LE CONTEXTE

La saison touristique 2022 a été placée sous le signe de la reprise de l'activité qui s'inscrit dans un contexte **d'évolution de l'offre touristique, de l'expression de nouvelles attentes des clientèles, de la prise en compte d'enjeux environnementaux et de l'accès à des loisirs de proximité ancrés dans une identité locale.**

Ainsi la politique Tourisme du Département accentue ses orientations pour un développement harmonieux du territoire, et Isère Attractivité met en place une nouvelle stratégie qui vise à renforcer l'attractivité de l'Isère pour en faire un territoire accueillant pour tous les publics, entreprises, touristes, porteurs de projets, habitants, professionnels, talents.

CHIFFRES CLÉS

Ce sont plus de **70 000** passagers qui ont aujourd'hui « embarqué » dans le Petit Train de La Mure.
17 millions de nuitées.
350 km de véloroute et voies vertes.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

En 2023 le Département accentuera la mise en place de ses ambitions qui visent à structurer sa politique tourisme en résonnance avec les enjeux sociétaux, économiques et environnementaux, en veillant à apporter un accompagnement de qualité auprès des collectivités et en valorisant l'attractivité d'un territoire empreint de richesses patrimoniales, culturelles et de savoir-faire.

Le Département s'appuie notamment sur son agence Isère Attractivité pour accroître l'attractivité du territoire autour des piliers du tourisme, du sport, de la culture, de l'agroalimentaire et de l'innovation. Il est proposé d'allouer **un budget de 3 950 000 € à Isère Attractivité pour son fonctionnement et la réalisation de ses actions.**

Dans le cadre de la promotion touristique, il est proposé d'inscrire 470 000 € de crédits de fonctionnement pour la réalisation du magazine Alpes ISHERE, vecteur de valorisation des territoires de l'Isère. Les structures associatives et fédératives du tourisme sont des partenaires qui concourent à l'animation des différentes composantes et filières du tourisme, une enveloppe de 250 000 € est dédiée à ces partenariats. Par ailleurs, 2023 marquera le lancement de **l'élaboration du futur schéma tourisme** pour lequel il est proposé d'inscrire **70 000 €** de crédits d'études.

L'itinérance est une tendance forte des pratiques touristiques actuelles et un levier de développement pour l'économie locale. Avec plus de 9 000 km d'itinéraires et de sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), l'Isère dispose d'un outil structurant pour accompagner les collectivités dans l'entretien de leurs itinéraires et la valorisation de la randonnée pédestre. Le Département soutient ces collectivités en allouant une enveloppe de **582 000 € à la mise en œuvre du PDIPR.**

Les territoires de plaine disposent de nombreux atouts qui leurs sont propres, leur permettant de porter une stratégie touristique

locale qui s'accompagne d'aménagements structurants. Dans le cadre de sa politique de développement local, le Département s'appuie sur les **Contrats de performance des Alpes de l'Isère de plaine** (CPAI) dotés d'une enveloppe de **508 683 €** visant à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

Le Petit Train de La Mure ouvrira sa troisième saison en 2023 et le Département poursuit son engagement financier à hauteur de **357 500 €** pour les opérations de gros entretiens et renouvellement, pour le maintien de tarifs attractifs et pour la gestion de la partie basse.

Les recettes de la politique attractivité et tourisme sont issues, en fonctionnement, du **versement de la taxe additionnelle départementale de séjour** pour un montant de **250 000 €**, des **recettes liées au Petit Train de La Mure**, redevance due par l'exploitant dans le cadre de la délégation de service public pour un montant de **20 000 €** et de la compensation par EDF en lien avec le barrage de Monteynard d'un montant annuel de 150 000 €. En investissement, 76 900 € correspondent à la troisième échéance de la subvention de la Communauté de communes de la Matheysine due au Département au titre du Petit Train de La Mure.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
5 371 900 €	908 683 €
RECETTES	RECETTES
420 000 €	76 900 €

MONTAGNE

LE CONTEXTE

La saison touristique 2022 en montagne est marquée par le retour des clientèles françaises et étrangères aussi bien en saison hivernale qu'estivale. Tous les acteurs se sont mobilisés pour offrir un accueil adapté aux attentes des clientèles, impatientes de se ressourcer dans les espaces naturels d'exception des territoires montagnards isérois.

Les enjeux d'aujourd'hui nous conduisent à court, moyen et long terme à poser une réflexion et une vision conjointe sur les évolutions du tourisme en montagne tenant compte de ses ressources et richesses naturelles et économiques. **L'action du Département en direction des territoires de montagne vise à maintenir une activité économique dynamique et préserver le cadre de vie de ses habitants.**

CHIFFRES CLÉS

45 % de la superficie de l'Isère est en zone montagne.
65 % des capacités d'accueil en hébergement touristique se situent en montagne.
2,6 M€ de redevance du ski nordique soit + 94 % par rapport à la moyenne des 4 dernières saisons.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Le Département a adopté en 2021 un **Plan Montagne d'un montant de 10 M€** qui couvre la période 2021/2023. Il poursuivra donc, en 2023, son effort d'accompagnement financier des projets d'investissement des collectivités en inscrivant **1 064 177 €** au budget au titre des **Contrats de Performance Alpesishere**. Il est précisé que, par ailleurs, dans le cadre du plan de relance destiné au bloc communal, qui émerge sur la politique solidarité territoriale, une inscription de 2 M€ est d'ores et déjà réservée pour les appels à projets du Plan Montagne qui concernent le soutien aux territoires touristiques de montagne dans leurs démarches, notamment, de diversification, à la rénovation énergétique des refuges, à l'incitation à l'utilisation de modes de déplacement doux.

En plus de la rénovation énergétique des refuges, **le Département poursuit son soutien aux refuges isérois** dans le cadre de travaux de modernisation. À cet effet, une somme de **80 000 €** est inscrite au budget.

Comptant dix-neuf sites nordiques, le Département contribue à leur rayonnement en consacrant une **enveloppe de subvention de fonctionnement de 200 000 € destinée à l'entretien des pistes de ski de fond et l'accueil des scolaires par les collectivités gestionnaires de ces sites.**

Enfin, conformément à la **loi Ravel**, **800 000 €** de crédits de fonctionnement sont réservés au reversement de la taxe sur les remontées mécaniques pour les communes d'Huez et de Chamrousse.

Au-delà du soutien plus spécifique au tourisme, le Département consacre, pour la montagne, **un budget de fonctionnement important de 658 000 € destiné aux Parcs naturels régionaux du Vercors et de la Chartreuse**. Il entend poursuivre son engagement auprès de ces structures dans le cadre d'un partenariat renouvelé en lien avec la nouvelle génération de chartes

des parcs. Ce montant inclut 10 000 € pour le programme d'actions de l'Espace Belle-donne destiné plus spécifiquement au monde agricole.

Enfin, la politique publique Montagne se construit en collaboration avec les organismes engagés à promouvoir et soutenir ce secteur ; c'est pourquoi il est inscrit **140 000 €** pour **favoriser une ambition partagée** et participer à l'attractivité du territoire.

Une recette de 2 884 177 € inscrite au budget est issue de la taxe départementale sur les remontées mécaniques. Elle permet le financement d'actions en direction de la montagne à laquelle s'ajoute **une recette de 110 000 € correspondant aux remboursements des avances remboursables allouées aux Communautés de communes de la Matheysine et de Cœur de Chartreuse.**

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
1 798 000 €	1 144 177 €
RECETTES	RECETTES
2 884 177 €	110 000 €

EAU

LE CONTEXTE

Dans le cadre du **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027**, les services d'eau et d'assainissement portent de nombreux projets d'amélioration, voire de rattrapage structurel de leurs réseaux et équipements.

Le report à 2026 de l'exercice des compétences eau potable et assainissement à l'échelon des Communautés de communes conduit à une forte sollicitation des Communes et des syndicats en matière d'assistance technique du Département.

Les syndicats structurants GEMAPIens ont lancé de nombreuses études préalables à des travaux de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques.

Avec la sécheresse 2022 et celles des dernières années, les agriculteurs portent de nombreux projets d'irrigation visant à sécuriser leurs productions à partir de ressources pérennes.

CHIFFRES CLÉS

4 projets exceptionnels d'irrigation soutenus à hauteur de 9,3 M€.

3 contrats intercommunaux eau potable et assainissement cosignés avec l'Agence de l'eau en cours de déploiement.

10 projets de prévention des inondations (PAPI) en cours et 7 contrats de bassins soutenus par le Département.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Afin d'accompagner les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, habitants) face aux évolutions de la ressource en eau (sécheresse, baisse des débits des cours d'eau et des nappes) le Département lance une **étude prospective sur la ressource en eau et ses usages**. Suite à un travail conséquent en 2022 de définition du contenu de cette étude en concertation avec les acteurs concernés, 354 000 € sont prévus pour sa réalisation.

Pour accompagner les investissements en eau potable et assainissement des Communes et des EPCI en zone rurale peu dense, le Département avait ouvert en 2022 deux autorisations de programmes 2022-2024 d'un montant total de 15 M€. Ces enveloppes permettront en 2023 de soutenir notamment les Intercommunalités, ainsi que les Communes pour leurs projets d'amélioration de leurs réseaux d'eau et d'assainissement. Ces aides de solidarité sont conditionnées à un prix minimal de l'eau.

En complément, l'assistance technique du Département permettra en 2023 d'aider à l'émergence des projets des Communes et EPCI démunis en ingénierie, ce qui facilitera notamment la réalisation des projets inscrits dans les contrats de solidarité cosignés en 2022 entre le Département, l'Agence de l'eau et les deux Communautés de communes de la Matheysine et du Trièves. L'assistance technique propose en parallèle un suivi des stations d'épuration en évaluant leurs performances et leurs impacts sur le milieu naturel. Elle conseille également les gestionnaires des stations d'épuration, ce qui permet de pérenniser les équipements financés par le Département.

Le Département poursuivra en 2023 son suivi des sources, dont l'utilité a été confortée lors de la sécheresse de 2022, ainsi que ses suivis de la qualité de rivières et des nappes d'eaux souterraines. Les données

récoltées participent à la connaissance des acteurs de l'eau, alimentent leurs dossiers de demandes de subventions et leur permettent d'établir les priorités d'actions. Les dépenses associées et celles de l'assistance technique s'élèvent à 268 500 €. Des recettes de l'agence de l'eau sont attendues pour couvrir une grande partie de ces dépenses soit 220 780 €.

Consécutivement aux subventions notifiées pour 4 projets d'irrigation exceptionnels, 2 M€ de crédits de paiement sont prévus compte tenu de l'avancement prévisionnel des travaux. En complément, pour soutenir l'ensemble des projets individuels d'irrigation et les projets collectifs hors projets exceptionnels, 210 000 € sont proposés.

Le soutien aux 4 syndicats mixtes structurants GEMAPIens sera poursuivi sous ses 3 formes : subventions aux projets d'investissement, aides aux dépenses de fonctionnement, et mise à disposition d'une plateforme d'ingénierie constituée de personnels départementaux. Les dépenses d'investissement en GEMAPI restent mesurées par rapport aux années précédentes (1,6 M€) avant une augmentation prévue les années ultérieures. Le SYMBHI débute des travaux sur la Romanche au droit de Bourg-d'Oisans et lance des études préalables au Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le Drac. Les remboursements du personnel mis à disposition des syndicats GEMAPIens s'élèvent à 600 000 €.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
1 637 280 €	4 173 320 €
RECETTES	RECETTES
995 780 €	-

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONTEXTE

Un territoire doté d'entreprises innovantes dans la transition énergétique et écologique, mais qui présente des vulnérabilités par rapport au réchauffement climatique.

Stratégie nationale des aires protégées 2030 : 30 % d'aires protégées (32 % actuellement en Isère) dont 10 % de protection forte (6,84 % actuellement en Isère). Des continuités écologiques à restaurer identifiées dans le schéma régional (SRADDET). 162 communes colonisées par le moustique tigre en 2022 (Chiffre en hausse régulière).

CHIFFRES CLÉS

17 ENS Départementaux (2 460 ha, 24 bâtiments), 8 réserves naturelles nationales (4 000 ha en propriété départementale, 11 bâtiments) et 128 ENS locaux (3 680 ha).

80 sites naturels ouverts au public, en moyenne 25 000 élèves par an et 15 000 personnes inscrites aux animations nature d'été.

Un objectif de 27 826 MWh de production de chaleur renouvelable au terme du Contrat de Chaleur Renouvelable.

10 000 conseils téléphoniques pour la rénovation thermique et 400 ménages modestes soutenus financièrement pour réaliser des travaux de performance énergétique.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Le budget en faveur de l'environnement et du développement durable s'élève à plus de 12 M€ en 2023, avec la concrétisation de projets ambitieux et innovants.

Sur le volet de la biodiversité, le budget de 5,33 M€ répond aux enjeux d'investissement et de fonctionnement pour les projets du Département et ceux des acteurs locaux.

La part fonctionnement de 3 948 766 € est essentiellement consacrée à :

- la gestion et l'animation du réseau des sites espaces naturels sensibles (ENS) : la restauration et l'entretien du patrimoine départemental et communal présent sur les espaces naturels, les bâtiments et les équipements nécessaires à la gestion et l'ouverture au public. La régie départementale ENS et les prestations externalisées accompagnent la progression de la surface foncière des sites. L'accueil et la valorisation du réseau de sites sont poursuivis au travers d'actions de communication, la mise en œuvre de la campagne d'animation et l'éducation à l'environnement avec l'appel à projets annuel auprès des scolaires. Un appel à projets annuel en faveur de la diversité et du vivant permet de financer des actions menées par les partenaires du Département,

- la participation statutaire pour la démoustication à l'Entente interdépartementale de démoustication Rhône-Alpes pour des actions de prévention sur les moustiques des marais et le moustique tigre en milieu urbain.

Avec la part investissement de 1 381 480 €, il est prévu de financer les projets sur les propriétés départementales ENS, de soutenir les actions des communes et EPCI sur les ENS locaux, et d'accompagner des actions sur la biodiversité (mares, atlas biodiversité...) et des porteurs de projets de territoire : charte des étangs, contrats régionaux « trame verte et bleue ».

Sur le volet de la transition écologique et énergétique, l'année 2023 est marquée par :

- la mise en œuvre de « Un arbre, un habitant », dans le cadre de l'autorisation de programme de 14 M€ ouverte en 2022, avec en crédits de paiement 1,245 M€ en investissement et 150 k€ en fonctionnement. Les règlements d'intervention pour l'axe forestier et l'axe cadre de vie ont été votés en 2022. Les premières plantations en forêt ont pu être financées fin 2022. Le dispositif pour l'axe agricole sera proposé au premier semestre 2023 afin de promouvoir la plantation de haies et d'arbres en milieu agricole,

- la poursuite de la mise en œuvre de la deuxième année du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) avec la Région avec plus 730 000 € inscrits en dépenses et en recettes au profit des EPCI et 420 000 € au bénéfice de l'AGEDEN pour l'animation du dispositif pour le compte du Département et des EPCI,

- la mise en œuvre du Contrat de chaleur renouvelable (CCR), dans le cadre du mandat de gestion confié par l'ADEME, avec plus de 3 M€ de subventions en dépenses et en recettes pour soutenir les projets des Communes et autres porteurs de projets (entreprises, bailleurs, ...),

- suite à la montée en puissance de la foncière environnementale de l'Isère en 2022, l'année 2023 verra se développer l'offre de service (veille foncière, diagnostics environnementaux...), avec de nombreux partenariats dont la SAFER et les Etablissements publics fonciers, avec un budget de 120 000 €.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
5 639 667 €	6 786 480 €
RECETTES	RECETTES
2 701 554 €	3 000 000 €

ROUTES

LE CONTEXTE

Un contexte économique incertain avec une **forte augmentation du coût des matières premières et des délais d'approvisionnement allongés**.

Un **niveau d'investissement restant élevé** pour maintenir le réseau en état et soutenir les entreprises locales.

Des **projets routiers qui s'inscrivent dans la transition énergétique**, avec en particulier la parution en 2022 des **décrets relatifs au « zéro artificialisation nette » des sols** qui impactent fortement les aménagements routiers.

Le transfert proposé aux Départements des routes nationales non concédées (loi 3DS).

Une attente sociétale forte de **sécurisation des déplacements cyclables** sur le réseau routier départemental, encadrée par des obligations réglementaires renforcées depuis 2019.

La volonté du Département de limiter l'empreinte écologique de son réseau routier.

Le **dérèglement climatique** provoquant des événements de plus en plus nombreux exposant le réseau routier et ses usagers, avec la nécessité d'ouvrages plus résilients.

Des **solutions innovantes plus vertueuses pour l'environnement et le recours à l'intelligence artificielle pour une exploitation et une gestion patrimoniale améliorées**.

CHIFFRES CLÉS

4 680 km dont 1 015 km à plus de 800 m

21 930 appels au PC routes dont 7 935 en astreinte

140 projets d'aménagements cyclés à accompagner

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

La **qualité du réseau routier et sa viabilité sont une priorité pour l'accessibilité à tout le territoire et la sécurité de tous les usagers**, avec le souci de limiter son impact écologique.

Une attention particulière est portée aux **aménagement cyclables** et à la **gestion patrimoniale**, avec une meilleure connaissance de son état afin de privilégier les interventions préventives visant à prolonger la durée de vie.

103,56 M€ permettront de répondre à ces ambitions.

Près de 17 M€ sont mobilisés pour la viabilité hivernale, l'entretien et l'exploitation avec un maintien du niveau de service malgré l'augmentation du coût de l'énergie. 2,9 M€ sont consacrés au renouvellement du parc de véhicules et matériels. Le plan de réhabilitation des centres d'entretien routier se poursuit avec 7,45 M€. Les agents disposeront d'outils de travail plus adaptés et plus sûrs et les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique seront réduites.

19,2 M€ sont fléchés sur la sécurisation, dont 3,8 M€ pour le traitement des carrefours, 5,9 M€ pour gérer les risques naturels et maintenir en état les ouvrages de protection et 4,9 M€ pour les aménagements en faveur des cycles. On peut citer notamment la poursuite de la voie verte 63 dans le Grésivaudan, de la passerelle sur A48 à Saint-Jean-de-Moirans et l'achèvement de la Via Rhôna. Ce programme intègre également la démarche de sécurisation des dispositifs de retenue pour les deux roues.

5,8 M€ sont prévus pour la réparation des ouvrages d'art, suite à une campagne importante d'inspections détaillées et pour répondre aux besoins de passage de transports exceptionnels et bois ronds sur certains axes. Deux ouvrages ont été équipés d'instrumentations dans le cadre du projet national « ponts connectés ».

Les **structures de chaussées seront renforcées et leur adhérence garantie**, en favorisant les enrobés tièdes et recyclés et les solutions de traitement en place plus vertueuses, avec une dotation de **22 M€**.

Ce budget permet avec **19,65 M€ de mettre en œuvre des projets de modernisation des axes principaux** : la RD 1075 dans le Trièves, la RD 519 entre Marcilloles et le Rival, la suppression du passage à niveau à Brignoud, la reconstruction du pont de Brignoud franchissant l'Isère suite à l'incendie criminel d'avril 2022, le pont de Gavet sur la RD 1091. **11,35 M€ de contributions aux travaux structurants sur le réseau national et autoroutier**, en particulier l'échangeur du Rondeau en travaux et le demi-diffuseur Sud de Vienne qui vient d'être déclaré d'utilité publique, permettent de désengorger les centres urbains.

La **nouvelle autorisation de programme de 25 M€ pour les participations** couvrira de nouveaux projets d'ampleur comme la reconstruction du pont de Condrieu sur le Rhône et l'abondement à hauteur de 29,5 M€ au global des autorisations de programmes existantes est nécessaire pour ajuster certaines opérations et en engager de nouvelles.

Pour chacun des axes, des techniques innovantes sont testées sur le réseau départemental, dans le souci d'améliorer le service rendu et la performance environnementale et d'optimiser la dépense publique.

1,46 M€ sont inscrits en recettes dont 800 k€ correspondant au produit des radars automatiques et 554 k€ de redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
14 920 800 €	88 635 500 €
RECETTES	RECETTES
614 397 €	847 458 €

TRANSPORTS

LE CONTEXTE

Des **obligations en matière de mobilités solidaires** fixées par la loi d'orientation des mobilités de 2019.

La volonté d'accompagner les territoires vers une **mobilité décarbonée** (lois LOM et climat...).

La reprise de l'activité aéronautique et la demande sociétale forte d'alternatives à la voiture en stations, après la crise sanitaire.

Le rapport du Conseil d'orientations des infrastructures à venir pour la déclinaison de la programmation nationale des infrastructures majeures et en particulier ferroviaires.

Un contexte économique incertain avec une **forte augmentation du coût de l'énergie**.

Une **pénurie de main d'œuvre dans les métiers de la mobilité**.

La **déclinaison de la convention partenariale avec le SMMAG** (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise).

La convention partenariale avec la Région pour mettre à disposition des outils d'informations voyageurs suite à sa reprise du réseau Transisère en septembre 2021.

CHIFFRES CLÉS

1 783 demandes de transport pour les élèves en situation de handicap à fin septembre 2022 et 36 % d'inscriptions en ligne.

+ 6 % de ventes de titres Transaltitude par rapport à 2019.

300 000 passagers attendus à l'aéroport.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Ses **compétences infrastructures, solidarité territoriale, insertion sociale, santé et tourisme ancrent le Département dans son action pour répondre aux besoins de mobilité pour tous, en cohérence avec les enjeux de transition écologique**. Il y consacre un budget de **42,15 M€**.

Membre du SMMAG, le Département rembourse la dette à hauteur de 15,75 M€ annuels, participe aux charges de fonctionnement pour les actions choisies et aux projets de pôles d'échanges, d'aires de covoiturage et de cycles. Les crédits sont affectés par programme thématique et ventilés selon l'échéancier du SMMAG.

Le Département participe au **financement de pôles d'échanges et aires de covoiturage**, avec 1 M€ de crédits de paiement pour les opérations portées par le SMMAG, la CAPI et d'autres collectivités locales.

Face aux enjeux de desserte ferroviaire, le **Département contribue en 2023 à hauteur de 684 k€ aux études pour l'amélioration de l'étoile ferroviaire**, et en particulier la ligne Grenoble-Lyon, avec l'ambition de la mise en place d'un « RER métropolitain » à la première phase de travaux de la ligne Grenoble-Veynes. Son engagement futur dépend des orientations nationales et régionales sur la programmation financière de cet ambitieux projet.

Après la crise sanitaire, **l'activité aéronautique reprend**. 1,85 M€ couvrent la contribution au service public selon le contrat et les prévisions. Le Département investira 3,61 M€ pour la bonne conservation de la plateforme, sa mise aux normes dont le dispositif de contrôle des bagages, l'achat de matériel de pistes et des travaux d'infrastructures pour l'implantation d'entreprises en lien avec la plateforme aéroportuaire. 3,5 M€ solderont les travaux du pôle formation de l'ENAC qui sera livré au 1^{er} trimestre 2023. L'autorisation de programme pour couvrir les travaux d'infrastructures est abondée de 6 M€. Il est inscrit 1,67 M€ de recettes pour

la redevance domaniale de l'aéroport, la participation de l'Etat et la Région à l'ENAC et le remboursement par la Région.

Le Département consacre **860 k€ au réseau Transaltitude pour la desserte hivernale de 14 stations**. Il a engagé en collaboration avec la Région une étude de définition des besoins et en concertation avec les acteurs locaux en vue du renouvellement du contrat d'ici 2024.

Le transport des élèves en situation de handicap relève du Département. **L'augmentation de 15 % du nombre des ayants droits cumulés à celle du coût des carburants conduit à évaluer le budget nécessaire à 12,22 M€ pour 2023**. Des expérimentations sont envisagées avec des familles volontaires pour **favoriser l'inclusion dans les transports publics avec des mesures d'accompagnement individualisé**. Par ailleurs, le Département engage l'élaboration de son plan d'actions pour une mobilité solidaire en priorisant ses publics cibles à savoir l'insertion et l'accès à la santé, sur les territoires les moins bien couverts en offre de transport. 50 k€ ont été provisionnés pour des études et prestations.

1,55 M€ couvrent le partenariat public/privé Itinisére intégrant la centrale de mobilité avec une information multimodale sur tout le territoire et les services « Cars Région Isère ». Les dépenses liées aux outils mis à disposition de la Région sont entièrement à sa charge (256 k€).

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
17 328 100 €	24 819 869,94 €
RECETTES	RECETTES
270 300 €	1 405 647 €

LOGEMENT

LE CONTEXTE

La Loi « Climat et Résilience », entrée en vigueur en 2021, ayant pour ambition d'éradiquer les passoires thermiques et énergétiques, ainsi que l'augmentation des coûts de l'énergie ont eu un impact conséquent sur l'année 2022.

Aujourd'hui, c'est environ 87 533 résidences énergivores comptabilisées en Isère et plus de 18 000 classées en catégories E, F ou G.

Un plan d'actions interministériel en matière de prévention des expulsions locatives a été adopté en 2021-2022 suite à la crise sanitaire Covid-19 avec comme objectif de coordonner et rendre plus efficaces les actions des acteurs afin de mieux protéger les locataires en situation d'impayé tout en préservant les intérêts des bailleurs.

La signature du **nouveau PALHDI 2022-2028** s'attachera à accompagner le développement et l'adaptation de l'offre pour les plus fragiles, à fluidifier l'accès au logement social des publics prioritaires, à poursuivre les actions en matière de prévention des expulsions locatives et à assurer la coordination et la lisibilité des actions de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

CHIFFRES CLÉS

Au sein du département de l'Isère, plus de **6 000 ménages ont été aidés par le Fonds de Solidarité Logement (FSL)** et **5 456 logements ont été améliorés dans le cadre de l'aide à la pierre** depuis 2016.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

L'engagement du Département en matière de politique logement répond à des enjeux majeurs et s'inscrit dans un large partenariat opérant. Le Département porte cette politique en tant que chef de file de l'action sociale pour organiser l'action commune des collectivités afin de **contribuer à la résorption de la précarité énergétique** avec une entrée « logement » résolument sociale. Le Département intervient via l'accompagnement social et le soutien financier des publics précarisés. Il renforce également son **action au titre des solidarités territoriales** : l'objectif est d'apporter son ingénierie à des territoires qui seraient moins expérimentés dans les politiques locales de l'habitat, et ce en matière d'observation ou du conseil aux Communes et EPCI sur des sujets particuliers comme celui du lien entre vieillissement et habitat par exemple. Le Département de l'Isère intervient également dans l'amélioration de l'habitat (opérations de construction, de rénovation et d'adaptation à la perte d'autonomie des logements du parc public et privé) avec le souci de garantir une cohérence territoriale.

La politique départementale se déploiera ainsi en 2023 avec un budget de 13 388 829 € au travers :

- du **Plan d'Action pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en Isère** - PALHDI - (10 879 996 €) qui contribuera, dans les mêmes perspectives que l'année passée, à garantir et financer l'ingénierie pour repérer et traiter les situations de mal logement et d'habitat indigne, à accompagner les propriétaires modestes et très modestes du parc privé vers des travaux de rénovation thermique et/ou d'adaptation au vieillissement ou au handicap des logements. Également, la contribution au Fonds de solidarité pour le logement (6 321 210 €) visera à donner la priorité à la prévention des expulsions locatives, à faciliter l'accès au logement par une procédure accélérée depuis le 1^{er} janvier 2020 permettant de recentrer les missions sur l'accompagnement social des publics

vulnérables, avec des aides financières adaptées à la composition familiale, et appuiera la médiation locative,

- du **Programme d'Intérêt Général « Mieux habiter et sortir du mal logement »** (750 571 €), destiné à repérer et traiter les situations de mal logement et d'habitat indigne et accompagner les propriétaires modestes et très modestes du parc privé vers des travaux de rénovation thermique et/ou d'adaptation des logements, qui sera poursuivi avec l'objectif d'accompagner plus de 450 ménages,

Le PALHDI permettra également, via les **aides à la pierre** (3 808 215 €), de financer les opérations de soutien aux logements sociaux, d'aider à la rénovation et à la réhabilitation des logements existants et leur adaptation aux besoins des ménages. Ceci en apportant son soutien aux logements acquis par des associations agréées en maîtrise d'ouvrage d'insertion, financés par des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et nécessitant des travaux,

- du **Programme d'urbanisme** (2 173 333 €) en faveur du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et de l'Agence d'urbanisme de Grenoble. Le Département marque sa volonté de garantir la pérennité des outils isérois d'ingénierie à destination des collectivités pour la définition de projets de qualité.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
9 560 614 €	3 828 215 €
RECETTES	RECETTES
1 018 353 €	-

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LE CONTEXTE

Sans la mise en œuvre du réseau d'initiative publique Isère très haut débit (THD), seules 46 communes urbaines iséroises auraient été assurées d'une couverture en fibre optique par les opérateurs privés, alors même que le contexte économique et sanitaire a entraîné une demande accrue de communications électroniques à très haut débit.

Le Département a choisi de construire **un réseau 100 % fibre optique pour toute l'Isère en 2025**, avec transitoirement un accès au THD assuré par le mix technologique comprenant la fibre optique, l'ADSL/VDSL, le satellite, ainsi que le réseau THD radio départemental.

Ce projet s'inscrit dans le Plan France THD visant à ce que tout le pays soit couvert en très haut débit (+ de 30 mégabits/s via divers techniques) fin 2022 et en fibre optique fin 2025.

CHIFFRES CLÉS

Un total de 450 000 sites éligibles à la fibre optique sur 466 communes à mi 2025.

Environ 200 000 logements/entreprises déjà raccordables à fin 2022 et plus de 75 000 abonnés.

87 000 sites desservis en THD Radio d'ici début 2023, grâce à 99 points hauts mobilisés dont 23 neufs.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

En 2023, le Département poursuivra la réalisation de son ambitieux programme THD, avec l'objectif d'atteindre plus de 300 000 prises raccordables sur le réseau d'initiative publique et la concrétisation d'une offre très haut débit accessible partout sur le territoire.

Le délégataire, désormais dénommé THD 38, s'est engagé à réaliser plus de 100 000 nouvelles prises de fibre optique en 2023 et maintient l'objectif de couvrir en fibre optique l'ensemble du territoire au plus tard en 2025.

À ce titre, 20 M€ de subventions seront versés au délégataire de service public « THD 38 » au titre de la construction de la partie desserte et des raccordements en fibre optique qu'il doit réaliser en 2023.

L'opération de réalisation des artères principales du réseau d'initiative publique très haut débit Isère THD s'est achevée en 2022, et un solde de 2 M€ permettra de clôturer financièrement les marchés associés. Parallèlement une enveloppe de **1,10 M€ est proposée cette année encore au titre du co-enfouissement** pour continuer à saisir les opportunités de mutualisations de travaux d'infrastructure ou d'acquisitions de fourreaux avec l'objectif de sécuriser pour l'avenir les boucles du réseau de collecte. Enfin, le Département consacrera 300 000 € à la création d'un Groupement fermé d'utilisateur (GFU) sur le pays viennois afin de relier en fibre optique les bâtiments départementaux et ceux des collectivités locales, et ainsi rationaliser les coûts télécom publics sur ce périmètre.

Les recettes attendues des financeurs publics, (État, Région, intercommunalités), directement liées au volume des déploiements, auxquelles s'ajoutent les redevances et recettes perçues du délégataire, s'élèvent à plus de 41 M€ en 2023.

Ces recettes permettent d'accélérer le remboursement de l'avance de trésorerie à hauteur de 14 M€ sur l'exercice 2023. Cette avance du budget principal du Département

avait été nécessaire dans les premières années du projet afin de réaliser la partie structurante du réseau.

Dans l'attente du déploiement complet de la fibre, le Département continue à faciliter l'accès au Très Haut Débit du plus grand nombre d'isérois avec la **fin de la modernisation et de l'extension du réseau « THD Radio »**. À ce titre, le Département prévoit une enveloppe totale de 2,45 M€ qui permettra, entre autres, de finaliser le parc d'infrastructures supports et l'installation des antennes « THD radio ». Une centaine de « points hauts » est mobilisée par le Département avec un objectif de mutualisation et de pérennisation des infrastructures. Ainsi l'action du Département contribue à la couverture mobile des zones blanches déclarées par les collectivités. Ces points hauts sont également le support du réseau Lor@ pour les objets communicants que le Département expérimente en interne et au service des collectivités.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	INVESTISSEMENT DÉPENSES
3 697 146 €	41 801 830 €
RECETTES	RECETTES
4 976 396 €	53 686 403 €

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

LE CONTEXTE

Après la crise sanitaire, les collectivités locales sont confrontées aux effets d'une nouvelle crise, celle de l'énergie. Dans ce contexte de renchérissement des coûts (matières premières, énergie, coût du travail...) et de fortes incertitudes budgétaires, **les collectivités locales ont besoin d'un soutien coordonné de l'ensemble des acteurs publics.**

Le Département, est plus que jamais aux côtés des collectivités et se rend agile pour répondre aux problématiques qu'elles rencontrent et participe activement au dynamisme de l'activité économique du territoire. Les nouveaux périmètres géographiques des Maisons du Département désormais en cohérence avec ceux des EPCI répondent à cette volonté de proximité et de simplification.

Le Département est engagé dans les dispositifs contractuels permettant une coordination de l'action publique au bénéfice des projets de territoire (Contrat de plan État-Région, contrats de relance et de transition écologiques, opérations de revitalisation de territoire...).

CHIFFRES CLÉS

83 M€, mobilisés pour les opérations retenues dans le cadre du Plan écoles.

84 % des communes ont bénéficié du Plan.

56 % des écoles ou groupes scolaires isérois ont bénéficié des travaux.

54 M€ de subventions d'investissements réservés en 2022 aux collectivités au titre de la politique solidarité territoriale.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

En 2023, le Département réaffirme sa détermination à soutenir l'ensemble des collectivités locales dans leurs politiques les plus structurantes au regard des enjeux d'avenir. **La recherche d'un développement équilibré du territoire, respectueux des spécificités locales, guide la structuration et la conduite de ses politiques publiques avec comme objectif l'équité territoriale.** Dans ce cadre, il consolidera **son offre d'accompagnement en ingénierie** et poursuivra son **engagement financier**. Par sa place de premier partenaire des collectivités, il entend mener une **politique stratégique d'aménagement du territoire** qui s'appuie sur une réponse appropriée aux attentes des maires et présidents d'EPCI.

Globalement ce sont 50 580 000 € qui sont alloués pour accompagner les projets d'investissement des collectivités au travers des principaux dispositifs départementaux :

- **25 000 000 € abondent la dotation territoriale** et seront ventilés entre les territoires pour élaborer, avec eux, les modalités de soutien les plus adaptées à la concrétisation de leurs projets.

- **8 000 000 € sont dédiés à la dotation départementale** et seront prochainement répartis entre les politiques publiques.

Les engagements du Département pour soutenir la relance et l'activité du tissu économique isérois suite à la crise sanitaire ont été formalisés par une autorisation de programme spécifique dotée de 35 000 000 € qui a permis de prolonger le Plan écoles et de renforcer le Plan montagne. En 2023, **17 000 000 €** sont inscrits sur cette autorisation de programme, ajoutés aux 14 000 000 € inscrits lors des échéances budgétaires précédentes, ils illustrent une partie de l'effort exceptionnel consenti à la relance depuis 2021.

La volonté du Département visant à faciliter l'accès, des porteurs de projets, aux finan-

cements publics, se traduit par son engagement dans le **dispositif Petites villes de demain** et la gestion des crédits délégués par la banque des territoires. Dans ce cadre, 200 000 € sont inscrits en dépenses et en recettes sur les autorisations de programme dédiées.

Il est enfin précisé que 30 000 €, correspondant à la subvention de l'État pour le fonctionnement de la maison France Services de Mens, sont attendus en recette pour accompagner l'action visant à faciliter l'accès aux services publics des populations qui en sont le plus éloignées.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
50 000 €	50 580 000 €
RECETTES	RECETTES
30 000 €	200 000 €

ÉDUCATION

LE CONTEXTE

Le budget Éducation 2023 traduit la mise en œuvre des prérogatives du Département issues du Code de l'Éducation et ses déclinaisons opérationnelles coconstruites avec l'Éducation nationale dans le cadre de la gouvernance partagée. Ces orientations sont impactées par le contexte actuel de crise (inflation des matières premières, coût de l'énergie...).

CHIFFRES CLÉS

54 737 collégiens dans les établissements publics et 11 879 dans les établissements privés.

38,5 % de produits locaux et 28,5 % de produits bio servis par les cuisines mutualisées.

33 700 équipements numériques (individuels ou collectifs) déployés.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

En fonctionnement, le budget proposé permet d'apporter aux établissements les dotations financières nécessaires à leur activité au travers de 12 571 000 € au titre de la **dotation de fonctionnement** (dont 1 million d'euros consacrés à l'inflation des énergies) et 300 000 € pour les petits travaux réalisés en gestion directe.

La pratique sportive mobilise 1 680 000 € (transport et location des équipements sportifs utilisés par les collégiens).

La restauration scolaire mobilise 10,44 M€ en fonctionnement et 550 000 € en investissement pour continuer à **faire progresser la qualité tout en maintenant le repas à 2 €**. Ainsi, 8,71 M€ sont consacrés à l'équilibre du budget annexe des cuisines mutualisées (budget de 13,64 M€ pour les denrées, frais de fonctionnement... dont 4,9 M€ de recettes issues des ventes de repas). Le reste des crédits permet l'accompagnement technique (actions favorisant de bonnes conditions de travail, appui nutritionnel, actions éducatives...) et financier (mise en œuvre du repas à 2 € pour le plus grand nombre). 800 000 € complètent ce poste, en faveur de la participation au fonctionnement des demi-pensions communales, régionales ou gérées en DSP (délégation de service public) accueillant des collégiens.

Le renfort des agents des collèges par le recours aux associations d'insertion est prévu à hauteur de 1,10 M€.

En investissement, ce budget assure des conditions optimales d'accueil et d'apprentissage des élèves :

- 20,06 M€ sont consacrés aux opérations de maintenance des bâtiments,

- 48,92 M€ sont affectés au plan de construction et réhabilitation des collèges,

- 1,55 M€ permet de doter les collèges du mobilier et des matériels nécessaires,

- 4 M€ sont consacrés aux équipements informatiques et audiovisuels.

Concernant les collèges privés, 7,3 M€ en fonctionnement et 2,12 M€ en investissement sont proposés. Les maisons familiales et rurales et lycées d'enseignement agricole privé bénéficient de 190 000 € en fonctionnement et 900 000 € en investissement.

Pour les cités mixtes, 88 000 € seront versés à la Région en fonctionnement quand 325 000 € seront perçus en recettes. Au titre de l'investissement de ces cités mixtes, ce sera 3,97 M€ versés principalement pour la reconstruction de la cité scolaire de l'Edit ; une recette de 360 000 € est attendue de la part de la Région au titre des travaux réalisés par le Département dans les établissements dont il a la charge.

Le budget 2023 poursuit l'innovation de la politique Éducation du Département avec :

- **le projet Territoire Numérique Éducatif** qui vise à l'accélération des usages du numérique éducatif, la continuité pédagogique et la lutte contre la fracture numérique de l'école jusqu'au lycée. Pour ce projet est prévue une dépense de 3 M€ en soutien aux Communes, collèges et lycées et une recette de 2,6 M€ au titre du financement du projet par la banque des territoires.

- **le projet « La salle sur demande »** visant à mettre en relation collèges et tissu associatif local pour l'utilisation des collèges hors temps scolaire avec l'inscription de 345 000 €.

Enfin, une recette de 5,44 M€ est inscrite au titre de la dotation départementale d'équipements des collèges.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
50 342 569 €	84 616 156 €
RECETTES	RECETTES
19 471 730 €	10 565 677 €

JEUNESSE ET SPORTS

LE CONTEXTE

Dans un contexte de crise, le Département maintiendra son budget dédié à sa politique jeunesse et sports. Le sport constitue un enjeu de santé publique, notamment pour les collégiens qui sont accompagnés de manière plus significative dans leur pratique au travers du dispositif **Tattoo Isère**.

La jeunesse reste une priorité forte pour le Département qui impulse de nouveaux dispositifs pour favoriser la prise d'initiative des jeunes tout en soutenant les acteurs de la jeunesse par son **Plan jeunesse**.

Enfin, le Département continuera à mobiliser ses moyens pour soutenir les projets des associations sportives iséroises.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 42 000 collégiens inscrits à Tattoo Isère au cours de la rentrée scolaire 2022.

Plus de 200 000 connexions annuelles à Isère Outdoor (application mobile et site web).

Près de 16 000 collégiens ont pu bénéficier des actions sportives proposées au sein du Pass isérois du collégien citoyen.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Dans le cadre de sa politique jeunesse et sports, le Département de l'Isère intervient au travers de 4 axes majeurs :

- assurer la pratique sportive des collégiens,
- définir une politique sportive en direction des clubs et des événements en identifiant le sport de haut niveau comme un levier essentiel,
- favoriser le développement harmonieux des sports de nature ainsi que leur accès pour tous les publics,
- coordonner les actions départementales à destination d'une jeunesse citoyenne et faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs des différents acteurs.

La pratique sportive au sein des associations concerne plus de 370 000 licenciés regroupés dans plus de 3 000 clubs isérois. En 2023, un budget de plus de 4,2 M€ dont 365 100 € issus de la taxe d'aménagement est mobilisé pour financer les différents dispositifs d'aides à l'animation sportive et à la promotion des sports.

Au-delà de l'activité fédérale, le sport et les loisirs représentent un enjeu de santé, de bien-être et d'éducation. Le Département entend développer la pratique sportive pour ceux qui en sont le plus éloignés avec notamment son stand « Sport Santé » qui a été mobilisé sur 120 événements en 2022 ou les escapades sportives proposées tout au long de l'année.

Dans le cadre de la politique jeunesse, un budget en fonctionnement de près de 3,3 M€ est prévu, notamment au titre du soutien apporté aux initiatives territoriales, aux Contrats territoriaux jeunesse ainsi qu'à la mise en œuvre des dispositifs Tattoo Isère et Coup de Pouces Jeunes Isère qui accompagnent les jeunes isérois dans leurs activités et projets du quotidien.

Enfin, dans le cadre de **l'offre éducative du Pass isérois du collégien citoyen**, près de 16 000 collégiens ont pu bénéficier des ac-

tions sportives parmi lesquelles : collège à la neige, découverte de la montagne, sports de nature, olympisme, savoir rouler...

Par ailleurs, les actions préventives menées au travers de « l'animation de prévention » ou de « l'internat pourquoi pas » permettent de **diversifier l'accompagnement des jeunes en difficulté**. En 2021, les chantiers éducatifs ont permis à 842 jeunes de se confronter à un environnement de travail, s'inscrivant comme un outil de remobilisation et de mise en dynamique socio-éducatif.

Au titre de l'investissement, un budget total de 1,2 M€, ainsi que la dotation départementale, seront mobilisés afin de soutenir notamment les travaux de construction et réhabilitation des équipements sportifs utilisés par les collégiens, par les associations sportives ainsi que pour le Plan piscine.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
8 223 932 €	1 200 000 €
RECETTES	RECETTES
-	-

CULTURE ET CITOYENNETÉ

LE CONTEXTE

Après deux années marquées par la crise sanitaire puis une reprise d'activités en 2022 caractérisée toutefois par une tendance générale à une moindre fréquentation des publics dans les équipements culturels et dans la plupart des festivals, **2023 devrait enfin permettre de renouer avec un rythme soutenu de projets, d'aides et de services culturels aux publics**. Dans ce contexte, ce budget a été élaboré en visant une grande maîtrise des dépenses récurrentes pour permettre de ménager une capacité à intervenir sur les projets structurants.

CHIFFRES CLÉS

11,5 M€ soit 67 % des crédits de fonctionnement pour des subventions aux acteurs culturels.

27 % du budget consacré à la maintenance et les travaux sur les bâtiments.

4 grands projets patrimoniaux structurants sur le mandat en maîtrise d'ouvrage départementale.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

L'accès du plus grand nombre à la culture sous toutes ses formes reste une priorité pour le Département : la culture cimentera notre société et contribue autant à l'épanouissement de chacun qu'à l'expression de la citoyenneté. Dans le contexte actuel difficile, le **Département affiche une politique culturelle toujours très forte au bénéfice notamment des jeunes et des publics éloignés ou fragiles. Nos actions permettent de soutenir les acteurs culturels et les dynamiques essentiels à la vitalité du territoire.**

Avec un **soutien massif aux pratiques artistiques, à la création et à la diffusion**, le Département accompagnera les acteurs - associatifs ou publics - au plus près de leurs besoins et des attentes des territoires, en veillant à favoriser la vitalité artistique et culturelle et son partage avec le plus grand nombre d'isérois. Les axes du projet d'administration permettront de développer encore davantage les actions envers les publics des politiques départementales notamment l'autonomie, les solidarités et la prise en compte des dimensions environnementales. En un mot, une **offre culturelle généreuse, riche et variée pour les Isérois, en diffusion et pratique** avec notamment le festival Berlioz, "A travers chants" et toutes les propositions dans les équipements culturels subventionnés par le Département.

Dans le cadre de la politique en faveur de la lecture publique, le réseau des bibliothèques sera toujours accompagné et soutenu, à la fois pour la construction, l'aménagement et l'équipement des bâtiments, mais aussi pour l'animation et la redynamisation des offres, essentielles au titre de la relation de proximité avec les habitants. 2023 sera aussi l'occasion de rénover la Médiathèque départementale à Saint-Martin-d'Hères et de faire un bilan à mi-parcours du Plan lecture.

Sur le patrimoine, l'ambition est toute aussi grande que ce soit pour la valorisation à travers, entre autres, sa politique muséale

(premier réseau des musées départementaux en France) que pour la préservation du patrimoine bâti et naturel.

En effet la **programmation des musées départementaux et des Archives départementales offrira de belles expositions et événements** parmi ceux-ci : « Alpains » au Musée dauphinois, « A (h)auteur d'enfant » au Musée de la Résistance et de la Déportation, « Chartreuses, dans le silence et la solitude » au Musée de l'Ancien Evêché, « Gustave Eiffel » à la Maison Bergès... **Une réflexion est engagée pour adapter la programmation du réseau des musées départementaux aux nouvelles pratiques sociétales liées aux loisirs et aux usages du numérique.** Pour la restauration, l'application des nouveaux taux et dispositifs permettront de toucher tous les patrimoines et notamment le patrimoine de proximité. Mais le Département, participera largement en tant que maître d'ouvrage à la préservation de ce patrimoine en premier lieu grâce à ses grands projets : **le palais du Parlement à Grenoble, le Musée d'Histoire de Vienne, le Centre Culturel de Rencontre au château Louis XI à La Côte-Saint-André et le Pôle de conservation des collections départementales.**

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
17 146 620 €	8 798 564 €
RECETTES	RECETTES
321 850 €	30 000 €

COOPÉRATION INTERNATIONALE

LE CONTEXTE

Le Département mène une politique de coopération internationale active. Les **difficultés de déplacement à l'international**, les **élections au Sénégal** et le **changement de Préfet en Arménie** n'ont pas empêché nos programmes de coopération décentralisée avec le **Département de Kédougou** et la **Réserve naturelle du Boundou (Sénégal)** ainsi qu'avec la **Préfecture de Guégarkunik (Arménie)** de se poursuivre dans une confiance mutuelle renouvelée.

CHIFFRES CLÉS

Une enveloppe de **316 000 €** pour soutenir des actions autour de la coopération internationale.

En 2022, le Département a soutenu **26 dossiers de coopération internationale**, dont **14 dans le cadre de nos coopérations décentralisées avec le Sénégal et l'Arménie**.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Les rencontres fructueuses entre élus permettent d'envisager de nouveaux programmes de coopération plus ambitieux.

Avec le Département de Kédougou, il est prévu de **travailler sur de nouvelles thématiques comme le développement économique, la gestion des feux et des premiers secours ou encore l'accès à l'eau et l'assainissement**. Le volet culturel sera lui aussi développé avec le lancement d'un **projet de structuration d'un itinéraire culturel et touristique**, cofinancé sur 3 ans par l'Agence française de développement. Il s'agira donc de contribuer à ce projet dès 2023 tout comme à l'organisation d'une exposition sur le pays bassari (inauguration en 2024) porté par le Musée dauphinois et deux musées dakarois.

Pour la coopération avec la **région du Guégarkunik en Arménie**, les projets en cours (francophonie, santé, tourisme et culture) se poursuivront avec un axe autour de **deux nouvelles disciplines : le chant et la musique**. Le programme transversal et structurant de développement du **tourisme de randonnée en Arménie** verra son ambition revue à la hausse avec l'intégration de nouveaux partenaires financiers et d'autres collectivités territoriales françaises travaillant avec l'Arménie.

Concernant la **Réserve naturelle du Boundou**, son **plan de gestion sera renouvelé en 2023** et permettra la continuité des actions entreprises jusqu'ici. De nouveaux axes de travail se dégagent pour cette coopération, toujours co-portée avec la direction de l'aménagement. Un projet d'ambition sur la gestion des déchets devrait également débiter en 2023.

Par ailleurs, **l'appel à projets sur la coopération culturelle internationale et l'éducation à la citoyenneté mondiale sera renouvelé pour soutenir les acteurs isérois souhaitant s'investir à l'international**.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
347 500 €	-
RECETTES	RECETTES
64 250 €	-

SÉCURITÉ

LE CONTEXTE

Le territoire isérois se caractérise par la présence de nombreux risques naturels et technologiques ainsi que par des risques liés aux activités des personnes (déplacements, vie sociale, activités saisonnières et de loisirs...). L'année 2022 a été marquée par un contexte exceptionnel d'événements en lien avec les conséquences du changement climatique, vagues de chaleurs successives, sécheresse et feux de végétaux à répétition dont certains d'ampleur.

Le Département, en tant qu'acteur de la coproduction de sécurité, agit pour préserver la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

CHIFFRES CLÉS

1 271 166 habitants auxquels viennent s'ajouter des populations saisonnières.

512 communes dont 510 sont concernées par au moins un risque majeur.

Pompiers de l'Isère (2021) : 5 419 agents dont 820 pompiers-professionnels et 4 330 pompiers-volontaires, 420 480 appels de secours et 80 665 interventions réalisées.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

En matière de sécurité civile, le Département marque son soutien au Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (SDIS38) et aux pompiers isérois, en augmentant sa contribution de plus de 5 % soit + 2,88 M€ pour un montant total de 57,78 M€. Cette augmentation doit lui permettre de faire face d'une part aux différentes augmentations structurelles et réglementaires (augmentation du point d'indice des fonctionnaires, revalorisation des montants de base des vacances des pompiers-volontaires...), et d'autre part aux augmentations conjoncturelles (inflation, tensions sur les prix de l'énergie et des matières premières). Cette augmentation doit aussi permettre de favoriser l'adaptation du SDIS pour faire face aux contraintes qui sont les siennes dans le cadre de la gestion de l'activité opérationnelle, au travers notamment de recrutements. Enfin, elle va permettre d'accompagner les pompiers isérois dans l'anticipation des nouveaux enjeux dont ceux, comme cet été, liés aux conséquences du changement climatique, en lien avec les orientations nationales.

En parallèle, le Département va continuer à **maintenir des partenariats actifs** (dont celui avec le SDIS38 : **Agir-Ensemble**), et **son soutien aux différents acteurs et partenaires de la sécurité civile** (Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Isère, Sections iséroises des jeunes sapeurs-pompiers, associations de sécurité civile (30 k€)) par la mise en œuvre d'actions spécifiques ou de subventionnement.

Dans le cadre des autres axes de sa politique sécurité, le Département va poursuivre son accompagnement des partenaires qui œuvrent à la sécurité des Isérois via le subventionnement des équipements de vidéoprotection (communes, collèges...) et consolider ses liens avec les forces de sécurité intérieure (convention de sécurité publique). Il va aussi continuer à promouvoir le développement des actions d'appropriation de la culture du risque, de la gestion de crise et de résilience à destination

des élus, des communes et des citoyens via les actions de partenaire (IRMa) en lien parfois avec d'autres thématiques (inondations ; Commissions locales d'information auprès des installations nucléaires - compétence du Département).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
57 810 000 €	-
RECETTES	RECETTES
-	-

RESSOURCES HUMAINES

LE CONTEXTE

La stratégie Ressources humaines vise la juste allocation des moyens humains, tout en permettant des parcours professionnels riches et diversifiés aux agents, notamment en matière d'insertion professionnelle ou de soutien aux agents porteurs de handicap.

Le budget ressources humaines regroupe l'ensemble des éléments de rémunération, des frais de formation, de recrutements, de prévention et d'amélioration des conditions de travail ainsi que le financement des œuvres sociales des 4 700 agents du Département. Par ailleurs, ce budget intègre, le financement des mises à disposition de personnels ou les participations aux associations en lien avec la collectivité.

Le budget ressources humaines prend en compte les mesures et réformes touchant la rémunération des agents. Ainsi, les dépenses 2023 intègrent les effets pluriannuels des évolutions réglementaires intervenues durant l'exercice 2022 : augmentation de la valeur du point d'indice de + 3,5 % en juillet, hausses successives du SMIC de 4,5 %, revalorisation de près de 900 agents en application du Ségur de la santé (plus de 3 M€/an), ainsi que la mise en place de la part variable du régime indemnitaire (le CIA).

CHIFFRES CLÉS

79 postes créés dans le cadre de la stratégie CAAP (Construire-Adapter-Anticiper-Prévenir).

7,8 M€ pour la hausse du point d'indice de 3,5 %.

3,3 M€ pour la revalorisation liée au Ségur des métiers sociaux.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Ce budget s'inscrit dans une logique de maîtrise des coûts, par la recherche d'un équilibre avec les besoins de développement et d'adaptation des ressources humaines, des modes et conditions de travail. Elle s'appuie sur les compétences comme levier essentiel à la conduite des politiques publiques départementales.

Sur les 228 M€ de dépenses, 220,35 M€ sont dédiés à la rémunération des agents. Ce budget permet de financer en année pleine les différentes revalorisations (SMIC, point d'indice, SEGUR) mais aussi les créations de postes votées le 18 novembre 2022 dans le cadre de la stratégie CAAP « Construire-Adapter-Anticiper-Prévenir » qui vise à améliorer l'offre de service en faveur des enfants, des jeunes, des publics précaires et des personnes âgées ou porteuses de handicap, en adaptant l'organisation départementale aux évolutions institutionnelles récentes, en revisitant l'exercice des missions pour améliorer leur efficacité et en renforçant les moyens opérationnels affectés aux missions de service public déléguées par le Département.

De même, le Département a créé 10 nouveaux postes ouverts aux apprentis (68 au total), afin de renforcer sa politique inclusive. Les objectifs sont de favoriser l'employabilité des apprentis et répondre aux besoins de recrutement de la collectivité.

Les autres postes de dépenses concernent notamment la mise en œuvre de l'offre de service en matière d'œuvres sociales pour 4,6 M€ et l'accompagnement en matière de développement des compétences pour un montant de 1,6 M€ afin d'assurer en moyenne les 20 000 journées de formation annuelles.

Par ailleurs, ce budget ressources humaines permettra la mise en œuvre de nombreux accompagnements en développement des compétences (analyse de la pratique professionnelle, promotion de pratiques managériales innovantes) et en faveur de la diversité (schéma directeur handicap notamment).

Il est aussi doté des moyens financiers pour conduire les actions visant à améliorer les conditions de travail en agissant sur la prévention des risques professionnels et de l'usure professionnelle. En outre, dans un souci de favoriser l'attractivité des métiers du Département, ce budget prévoit les moyens suffisants pour mener les actions en faveur des conditions d'emploi et de rémunération favorables (titres restaurant, participation au contrat de prévoyance et santé, l'avancement de grade et de promotion).

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
228 068 256 €	-
RECETTES	RECETTES
5 284 113 €	-

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE CONTEXTE

Si le contexte sanitaire est plus favorable, 2023 s'inscrit dans un **contexte économique difficile** marqué par **l'inflation** et la **crise énergétique**. Nous constatons aussi de fortes tensions sur les délais d'approvisionnement. Plus que jamais la commande publique est un levier indispensable pour soutenir le développement du territoire isérois.

Le programme de **transformation numérique de l'administration se poursuit** pour répondre aux nouveaux besoins et rendre le service public plus accessible aux usagers.

Grâce aux développements des technologies de l'information, des projets de modernisation des applications et logiciels existants seront mis en œuvre pour **développer de nouveaux usages et assurer la sécurité des informations traitées**.

En complément, un **plan pluriannuel dédié à la sécurité informatique sera mis en place** pour faire face aux risques de cyberattaques en forte augmentation.

Enfin les dépenses d'administration générale sont largement marquées par la **hausse des coûts du carburant et des matières premières**.

CHIFFRES CLÉS

950 consultations marchés publics.

3 948 fournisseurs dont 2 048 sont basés en Isère.

La consommation annuelle de carburant pour les véhicules légers : environ 241 000 litres

139 logiciels métiers en cours d'utilisation

2 652 PC portables, 1 563 PC fixes

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2023

Ce budget comprend l'ensemble des crédits nécessaires au fonctionnement courant de l'administration : déplacements des agents, documentation, communication interne et externe, fonctionnement des assemblées, commande publique, matériels et moyens généraux, évaluation des politiques publiques, audit et gestion des risques...

Ce budget permet **d'assurer une gestion rigoureuse de la collectivité, de défendre ses intérêts et de moderniser son administration** dans une logique de meilleure qualité de service rendu aux usagers.

Pour **maintenir notre parc automobile en bon état et assurer son électrification progressive**, ce budget primitif comprend une somme de 1,2 M€ en fonctionnement et 2,4 M€ en investissement. Par ailleurs, une enveloppe d'environ 2 M€ est répartie entre les directions pour assurer leur fonctionnement quotidien (achat de fournitures de bureaux, prestations de nettoyage, petits matériels informatiques et mobiliers divers). Enfin, près de 950 k€ sont consacrés à l'acquisition d'équipements de protections individuelles et vêtements de travail pour les agents du Département ainsi qu'à des produits d'hygiène et autres moyens généraux divers.

La collectivité évoluant vers des usages numériques toujours plus intenses, nous accentuerons les efforts déjà engagés en matière d'investissement pour la **modernisation du système d'information** du Département avec un budget global de 9,3 M€.

1 600 000 € sont prévus en investissement pour le **renouvellement des postes de travail et infrastructure technique du système d'information** ainsi que 2 300 000 € pour l'évolution ou l'acquisition de solutions applicatives et logiciels métiers.

Dans un contexte d'accélération du numérique et de mutation des modes de travail, **le Département doit faire face aux risques accrus de cyberattaques**. Une

partie des crédits d'investissement prévus sera utilisée pour renforcer la sécurité des infrastructures informatiques.

Pour les déplacements de ses agents, et dans l'optique de l'évolution du Plan de déplacement d'administration (PDA) vers un **Plan de mobilité** (PDM) en 2023, ce budget primitif consacre un budget de 1 365 000 € aux frais de déplacements et autres aides à la mobilité durable, en hausse pour prendre en compte notamment la revalorisation des indemnités kilométriques.

En matière de gestion de la relation usager, les priorités 2023 sont la mobilisation de l'ensemble des agents et équipes de la collectivité pour des parcours simplifiés de bout en bout, l'inclusion numérique pour accompagner les usagers dans leurs recours aux droits et l'accueil inconditionnel pour un parcours coordonné entre tous les acteurs de l'offre de service public en Isère. L'approche se veut ancrée sur le terrain et centrée usagers avec un cadre départemental (des outils, des référentiels, de l'ingénierie) et une appropriation et animation locale par les directions territoriales.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	DÉPENSES
21 333 087 €	7 841 249 €
RECETTES	RECETTES
104 515 €	320 000 €

Osez l'Isère!

Hôtel du Département - 7, rue Fantin-Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 00 38 38 - Internet : www.isere.fr

